

الجمعية المهنية التونسية للبنوك
والمؤسسات المالية

APTBEF

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE TUNISIENNE
DES BANQUES & DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Rapport annuel 2007

TOME I

2008

الجمعية المهنية التونسية للبنوك
والمؤسسات الماليّة

APTBEF

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE TUNISIENNE
DES BANQUES & DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Rapport annuel 2007

TOME I

2008

LES MEMBRES ADHÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

BANQUES

- AMEN BANK (AB)
- ARAB BANKING CORPORATION (ABC)
- ARAB TUNISIAN BANK (ATB)
- BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE (ATTIJARI BANK) ⁽¹⁾
- BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BFPME)
- BANQUE DE L'HABITAT (BH)
- BANQUE DE TUNISIE (BT)
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS (BTE)
- BANQUE FRANCO-TUNISIENNE (BFT)
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT)
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)
- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ (BTS)
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE (BTK) ⁽²⁾
- BANQUE TUNISO-LIBYENNE (BTL)
- CITIBANK
- SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE (STB)
- STUSID BANK
- TUNISIAN QATARI BANK (TQB)
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB).

⁽¹⁾ : A partir du 11 décembre 2006 la banque du Sud est devenue Banque Attijari de Tunisie.

⁽²⁾ : A partir du 22 décembre 2006 la banque Tuniso-Koweitienne de développement change de dénomination pour devenir BTK.

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

ORGANISMES DE LEASING

- AMEN LEASE*
- ARAB INTERNATIONAL LEASE
- ARAB TUNISIAN LEASE
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- EL WIFACK LEASING
- GENERAL LEASING
- HANNIBAL LEASE
- MODERN LEASING
- TUNISIE LEASING
- UBCI LEASING.

SOCIÉTÉS DE FACTORING

- TUNISIE FACTORING
- UNIFACTOR.

AUTRES MEMBRES

- BANK ETTAMOUIL TOUNSI SAOUDI (BEST BANK)
- BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE (BAT)
- NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK (NAIB)
- UNION TUNISIENNE DE BANQUES (UTB).

LES MEMBRES ASSOCIÉS

- COMPAGNIE INTERNATIONALE ARABE DE RECOUVREMENT
- L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
- SOCIÉTÉ EL ISTIFA
- SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
- SOCIÉTÉ RAPID RECOUVREMENT
- SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
- SUD RECOUVREMENT.

(*) : Il s'agit d'une société en liquidation.

LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'APTBEF

Président : **M. Slaheddine BOUGUERRA** : Président Directeur Général de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.

SECTION BANQUES :

Vice Président : **M. Abou Hafs Amor NAJAI**, Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat.

Trésorier : **M. Moncef DAKHLI**, Président Directeur Général de la Banque Nationale Agricole.

Membres : **M. Laroussi BAYOUDH**, Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Banque,
M. Chakib NOUIRA, Président Directeur Général de la Banque Internationale Arabe de Tunisie jusqu'au 23 Mai 2007,
M. Slaheddine LADJIMI, Directeur Général de la Banque Internationale Arabe de Tunisie à partir du 24 Mai 2007,
M. Faouzi BELKAHIA, Président Directeur Général de la Banque de Tunisie,
M. Mohamed HAITAMI, Directeur Général de la Banque Attijari de Tunisie jusqu'au 07 juin 2007,
M. Hassan BERTAL, Directeur Général de la Banque Attijari de Tunisie à partir du 08 juin 2007,
M. Abdelwaheb NACHI, Directeur Général de la Stusid Bank jusqu'au 26 août 2007,
M. Brahim SAADA, Directeur Général de la Stusid Bank à partir du 27 Août 2007.

SECTION ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS :

Vice Président : **M. Fethi MESTIRI**, Directeur Général de Tunisie Leasing.

Membres : **M. Mouldi OUELHAZI**, Directeur Général de General Leasing.
M. Mohamed Hechmi DJILANI, Président Directeur Général de Hannibal Lease.
M. Kamel BEN NJIMA, Président Directeur Général de l'Union de Factoring.

Délégué Général : **M. Amor SAAFI**.

SOMMAIRE

I- LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE	7
A- L'environnement international	8
B- L'évolution de l'économie tunisienne	17
II- LA SITUATION MONÉTAIRE, FINANCIÈRE ET DES CHANGES ET CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DÉVELOPPEMENT EN 2007	25
A- Les nouvelles dispositions réglementaires prises au niveau économique, monétaire et financier	26
B- La contribution du secteur au développement	36
III- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007 SOUMIS AU CONSEIL DE L'APTBEF	47
A- Activités communautaires de l'Association	48
B- Autres activités	53
C- Relations internationales	55
IV- FORMATION BANCAIRE	57
A- Formation Diplômante	58
B- Formation Continue	61
C- Formation à Distance	65
D- Réformes des cycles diplômants	65
E- Comités pédagogiques du CPF	70

1

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

A - L' Environnement international :

L'activité de l'économie mondiale est demeurée vigoureuse en 2007 en dépit des turbulences observées sur les principaux marchés financiers.

Le taux de croissance du PIB mondial s'est élevé à 4,9% contre 5% en 2006.

L'activité a été portée par le dynamisme des économies émergentes d'Asie, particulièrement, la Chine et l'Inde à l'instar de l'année 2006.

Aux Etats-Unis, la situation du secteur de l'immobilier résidentiel a continué de se détériorer en 2007 et notamment, durant la seconde moitié de l'année, entraînant dans son sillage d'autres économies développées, le cas de la zone euro et du Japon.

Jusqu'à présent, les pays émergents et en développement n'ont été que légèrement touchés par la crise financière. Cependant, les économistes estiment qu'elle commencera à avoir un impact sérieux sur leurs économies à partir de 2008.

Les services du FMI estiment que la croissance mondiale devrait ralentir en 2008 pour s'établir aux alentours de 3,7%, soit 1/2 point de moins de ce qui a été prévu initialement.

L'inflation s'est inscrite en hausse partout dans le monde et particulièrement, dans les pays émergents et en développement en raison de la solidité de leur demande et du poids des produits énergétiques et alimentaires dans leur consommation.

Les cours du pétrole ont été propulsés vers de nouveaux sommets en 2007 sur les marchés des produits de base.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DANS LE MONDE

DÉSIGNATION	Croissance du PIB (en volume et en %)			Inflation (variation des prix à la consommation en %) ⁽¹⁾			Solde Budgétaire (en % du PIB)			Chômage (en % de la population active)		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
PAYS	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Pays développés ⁽²⁾	2,6	3,0	2,7	2,3	2,4	2,2	-2,5	-1,6	-1,2	6,1	5,7	5,4
dont : - Etats Unis	3,1	2,9	2,2	3,4	3,2	2,9	3,6	-2,6	-2,5	5,1	4,6	4,6
- Japon	1,9	2,4	2,1	-0,3	0,3	0	-5,0	-3,8	-3,4	4,4	4,1	3,9
Union Européenne	2,1	3,3	3,1	2,3	2,3	2,4	-2,4	-1,4	-0,9	8,8	8,1	7,1
dont : Zone Euro	1,6	2,8	2,6	2,2	2,2	2,1	-2,6	-1,4	-0,6	8,6	8,2	7,4
Pays émergents et en développement dont :	7,1	7,8	7,9	5,7	5,4	6,4	0,2	0,3	0,3	-	-	-
- Tunisie	4,0	5,5	6,3	2,0	4,5	3,1	3,2	-2,9 ⁽³⁾	-3,0 ⁽³⁾	14,2	14,3	14,1
- Maroc	2,4	8,0	2,2	1,0	3,3	2,0	-	-	-	-	-	-
- Afrique du Sud	5,0	5,4	5,1	3,4	4,7	7,1	-	-	-	-	-	-
- Chili	5,7	4,0	5,0	3,1	3,4	4,4	-	-	-	-	-	-

Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI, Banque Centrale Européenne, Rapport Annuel de la BCT 2007,

Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et INS pour les statistiques relatives à la Tunisie.

(1) Base 100 en 2000 (2) majorité des pays développés (3) hors privatisation et dons (-) : non disponible

■ Evolution de la croissance économique

La croissance de l'activité économique **aux Etats-Unis** s'est fortement ralentie au cours de l'année 2007, le PIB réel a progressé au taux de 2,2% inférieur de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2006.

L'activité a été freinée par l'effondrement du marché de l'immobilier et la dégradation des marchés financiers.

Les investissements en logement ont continué de se détériorer en observant une chute de 17,2% en 2007 après s'être contractés de 4,6% en 2006.

Par ailleurs, l'ajustement des stocks a énormément pesé sur la croissance dont la contribution à l'évolution a été négative de 0,3% contre +0,1% en 2006.

Les dépenses des ménages, qui d'habitude constituent le principal moteur de l'activité américaine, ont montré quelques signes d'affaiblissement vers la fin de l'année. La confiance des consommateurs s'est beaucoup réduite au quatrième trimestre sous l'effet des prix élevés de l'énergie, la baisse des prix de l'immobilier et le durcissement des conditions d'octroi des crédits par les banques.

Cependant, sur l'ensemble de l'année, les dépenses des particuliers ont progressé au taux de 2,9%, taux assez proche du niveau atteint un an plus tôt qui est de 3,1%.

Contrairement à l'année précédente, les exportations nettes de biens et services ont contribué positivement à la progression du PIB, soit à raison de 0,5% contre -0,1% en 2006.

Au Japon, la croissance économique a continué d'être soutenue au cours de l'année 2007 quoique dans une moindre mesure qu'en 2006. Le taux de croissance du PIB réel s'est ainsi élevé à 2,1% contre 2,4% un an plus tôt.

La vigueur des exportations nettes, qui continuent de bénéficier de la dépréciation du yen et du développement des marchés à l'exportation, a constitué le principal moteur de l'activité nippone.

En revanche, la demande intérieure a présenté un certain essoufflement, en particulier, les dépenses de consommation dont l'évolution est revenue de 2% en 2006 à 1,4% en 2007 malgré des conditions d'emploi relativement stables.

La croissance des investissements privés s'est également ralentie qu'ils soient résidentiels ou non. En effet, les investissements résidentiels ont enregistré un repli considérable durant la seconde moitié de l'année pour atteindre un retrait annuel de 7,3% en 2007 et ce, suite à la révision de loi régissant les pratiques dans le secteur de la construction en juin entraînant une contraction de l'octroi de nouveaux permis de bâtir ; tandis que les investissements non résidentiels ont affiché une baisse de la croissance de 2,2% contre 7,4% en 2006 compte tenu de la diminution de confiance de la part des entreprises, notamment, les PME opérant dans le secteur des services.

Après avoir connu une embellie au cours de l'année 2006 et qui s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2007, la croissance de l'activité économique de **la zone euro** a vécu quelques rebondissements au cours des trimestres qui ont suivi ramenant le taux de croissance annuel du PIB à 2,6% contre 2,8% un an plus tôt. Cette performance a fait le bonheur des économistes européens dans la mesure où la croissance de la zone reste nettement supérieure à celle enregistrée aux Etats-Unis (2,2%), chose qui ne s'est pas produite depuis 2001.

Le vieux continent a commencé à montrer quelques signes d'affaiblissement dès le second trimestre 2007 sous l'effet de la baisse des dépenses d'investissement des entreprises.

Même si la croissance a rebondi au cours du troisième trimestre grâce à la reprise de l'investissement entrepreneurial, la constitution de stocks et les dépenses de consommation, elle a de nouveau subi un net coup de frein durant le quatrième trimestre fragilisée par le ralentissement américain en diminuant de moitié d'un trimestre à l'autre.

D'autres facteurs ont influencé le ralentissement économique de la zone euro, en particulier, la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires, l'euro fort et le durcissement des conditions d'accès au crédit.

Sur l'ensemble de l'année, l'essoufflement de l'économie de la zone est généralement imputable à la faiblesse de la consommation privée, la principale raison étant le relèvement de la TVA en Allemagne et à la chute de l'investissement résidentiel qui a évolué au rythme de 1,9% en 2007 contre 6% en 2006.

Néanmoins, les bons résultats enregistrés aux Pays-bas, en Autriche et au Portugal ont réussi à compenser les performances timides observées en Allemagne et en France.

Au Royaume-Uni, l'activité économique s'est consolidée en affichant un taux de croissance du PIB réel de 3,1% contre 2,9% en 2006.

Les dépenses de consommation des ménages ont fortement augmenté, dopées par les effets de richesse positifs liés aux prix élevés de l'immobilier résidentiel.

Les investissements des entreprises, qui ont bénéficié de taux de rentabilité élevés en 2006, sont demeurés stables en 2007 compte tenu de la hausse des taux d'intérêt.

La Chine a entamé sa cinquième année de croissance de plus de 10%, soit 11,4% en 2007 contre 11,1% en 2006.

Elle a été tirée une fois de plus par la demande intérieure et en particulier, la formation brute du capital fixe et par les exportations nettes.

La consommation des ménages a augmenté de 10,8% contre 10,9% en 2006 sous l'influence de la hausse des revenus. Les investissements se sont accrus de 15%, contribuant à hauteur de 45% du PIB.

La croissance des exportations est restée dynamique grâce à une politique de diversification des marchés à l'exportation.

En Inde, la croissance est restée vigoureuse malgré le ralentissement de la consommation au deuxième semestre de l'année, soit 9,2% contre 9,7% un an plus tôt.

En Amérique Latine et Caraïbes, l'expansion économique s'est poursuivie pour la quatrième année consécutive en affichant un taux de croissance de 5,6% contre 5,5% en 2006.

La croissance a été maintenue grâce à un environnement extérieur favorable ainsi qu'une meilleure politique macroéconomique.

Jusqu'à présent, la région semble faire face à la crise financière mondiale sauf au Mexique, pays voisin des Etats-Unis, où la croissance s'est ralentie de 1,5 point de pourcentage d'une année à l'autre en s'élevant à 3,3% en 2007. Cependant, selon les dernières projections du FMI, la croissance de la région devrait tomber aux alentours de 4,4% en 2008.

Au Brésil, principale économie de la région, la croissance s'est fortement accélérée en atteignant 5,4% contre 3,8% en 2006. La baisse soutenue des taux d'intérêt réels et la vigueur de l'emploi ont été les principales locomotives.

L'activité argentine est demeurée soutenue en enregistrant un taux de croissance du PIB réel de 8,7% contre 8,5% en 2006. En revanche, elle s'est nettement ralentie dans les Caraïbes (5,7% contre 7,8%).

L'Afrique Subsaharienne a poursuivi son expansion économique en affichant un taux de croissance de 6,8% en 2007 contre 6,4% en 2006.

L'activité s'est consolidée grâce aux bonnes performances des pays exportateurs de pétrole dont la croissance économique réelle s'est accrue de 8% contre 6,3% un an plus tôt. La plus forte croissance a été observée en Angola (21,1% contre 18,6%) grâce à une très bonne production de pétrole et de diamants.

En Afrique du Sud, première économie de la région, l'activité s'est quelque peu tassée, la croissance est revenue de 5,4% à 5,1% en raison d'une politique monétaire restrictive ayant pour objectif de contenir la montée des cours des produits d'alimentation et de pétrole et qui a eu pour effet d'altérer les dépenses des ménages.

D'autres facteurs ont contribué à alimenter la croissance en Afrique Subsaharienne ; il s'agit de la robustesse des investissements internes et de la productivité, notamment, dans les pays non exportateurs de pétrole.

S'agissant **des pays du Maghreb**, l'activité économique s'est légèrement ralentie en 2007 (4,2% contre 4,4%) en raison du fort recul de la croissance au **Maroc** qui est revenue de 8% en 2006 à 2,2% en 2007. La sécheresse a de nouveau sévi dans la région à l'instar de 2005 en particulier, au Maroc.

En revanche, **l'Algérie** a renoué avec la croissance (4,6% contre 2%) grâce aux recettes tirées des hydrocarbures. En effet, la hausse des prix du pétrole a renforcé les recettes publiques qui ont été en partie affectées aux dépenses d'infrastructure.

L'activité tunisienne s'est consolidée en 2007 avec un taux de croissance du PIB réel de 6,3% contre 5,5% un an plus tôt.

Au Moyen Orient, l'activité économique est restée solide en s'établissant au même rythme que celui atteint en 2006, soit 5,8%.

Quand bien même la production pétrolière a stagné, le niveau élevé des cours de l'or noir a dopé les dépenses publiques et a renforcé le crédit accordé au secteur privé au niveau de la région exportatrice de pétrole.

Quoiqu'en léger repli par rapport à l'année dernière, les pays exportateurs de pétrole ont continué d'afficher une croissance robuste de 5,6% contre 5,8% une année auparavant. Cependant, les déficits courants demeurent élevés en dépit d'une certaine amélioration en revenant de 24 à 22,8% du PIB.

La bonne performance des pays exportateurs a entraîné dans son sillage les pays de la région du Levant grâce aux effets d'entraînement commerciaux et financiers. La croissance dans cette zone s'est élevée à 6,3% en 2007 contre 5,9% en 2006.

Par ailleurs, les réformes intérieures entamées par les pays non exportateurs de pétrole semblent porter leurs fruits.

La croissance en Egypte a enregistré une forte augmentation de 7,1% contre 6,8% un an plus tôt.

■ **Le commerce mondial** a montré quelques signes d'affaiblissement en 2007.

La croissance du volume est tombée à 6,8% contre 9,2% en 2006. Le fort ralentissement observé dans les principales économies avancées n'a été que partiellement compensé par l'expansion du commerce dans les pays émergents et en développement.

La contraction de la demande intérieure dans les pays industriels a été favorable au développement du commerce dans la mesure où il s'en est suivi une réduction de leur demande d'importation.

Le volume des importations des pays à revenu élevé s'est accru de 4,2% contre 7,4% un an plus tôt.

Aux Etats-Unis, la croissance des importations a chuté de 4 points de pourcentage en revenant de 5,9% à 1,9%. Elle s'est également fortement décélérée dans la zone euro en s'élevant à 5,1% contre 7,8% où le résultat le plus faible a été enregistré en Allemagne (4,8% contre 11,2%).

Au Royaume-Uni, le volume des importations a baissé de 3,2% contre une hausse de 10% en 2006.

Cependant, l'affaiblissement des importations dans les pays avancés et en particulier, aux Etats-Unis, a été en partie contrebalancé par la consolidation de la demande d'importation des pays émergents. La croissance de leurs importations est demeurée soutenue en 2007 en s'établissant à 12,8% contre 14,4% en 2006.

Les exportations des pays avancés se sont accrues de 5,8% en volume, en retrait par rapport à l'année écoulée où le volume a augmenté de 8,2%. Leur part des exportations dans le monde s'est élevée à 66,4%.

Aux Etats-Unis, le volume des exportations des biens et services a augmenté de 8% contre 8,4% en 2006. Elles ont été soutenues par la demande des pays en développement et la dépréciation du dollar.

La croissance des exportations dans la zone euro s'est ralentie en revenant de 7,8% à 6% d'une année à l'autre, particulièrement en Allemagne (7,8% contre 12,5%).

Au Japon, les exportations se sont accrues de 8,8% en 2007 contre 9,7% en 2006.

Au niveau des pays émergents et en développement, les exportations ont enregistré un accroissement de 8,9% contre 10,9% un an plus tôt.

Les exportations chinoises sont restées dynamiques en 2007, en hausse de 21,3% contre 23,9% une année auparavant.

Les termes de l'échange se sont consolidés dans la majorité des pays avancés, passant de -0,2% à 0,2% aux Etats-Unis, de -1,4% à -0,7% dans la zone euro et de -6,8% à -4,4% au Japon. Dans les nouvelles économies industrielles d'Asie, les termes se sont améliorées de 1,6 point de pourcentage, passant de -1,9% à -0,3% en 2006.

■ **Les cours du pétrole** ont été propulsés vers de nouveaux sommets pour la quatrième année consécutive en 2007 en atteignant près de 100 dollars américains le baril de Brent vers la fin de l'année, culminant ainsi à 96,02. En moyenne annuelle, le cours du baril s'est élevé à 71 dollars contre 65 dollars en 2006.

■ **Les coûts des matières premières non énergétique** se sont fortement renchérissés durant l'année 2007.

Au cours de la première moitié de l'année, les prix des matières premières hors énergie ont sensiblement augmenté sous l'effet de l'envolée des prix des matières premières industrielles et des produits agricoles ; tandis qu'au cours du second semestre, ils ont été particulièrement soutenus par la poursuite de l'accroissement des prix des produits agricoles et alimentaires, notamment, les denrées alimentaires et ce, grâce à la solidité de la demande chinoise ; les prix des matières premières industrielles ayant été revus à la baisse.

En moyenne, les prix des matières premières hors énergie ont progressé de 19% en 2007.

■ **Les déséquilibres mondiaux** ont subsisté en 2007. Aux Etats-Unis, le déficit courant est demeuré sensiblement élevé au cours de l'année sous revue bien qu'il ait été corrigé par rapport à 2006 en revenant de 6,2% à 5,3% du PIB sous l'effet de la croissance solide des exportations nettes.

Néanmoins, le déficit courant américain a été contrebalancé par les surplus réalisés par les pays exportateurs de pétrole, lesquels ont généré des bénéfices équivalents à 12,7% du PIB. La Chine et le Japon ont également dégagé

d'importants excédents au niveau de leurs comptes de transactions courantes, soit respectivement 11,1% et 4,9% du PIB ou 360,7 et 212,8 milliards de dollars américains.

■ **En matière de finances publiques**, la position budgétaire s'est améliorée dans la plupart des pays avancés en 2007 en affichant un déficit de 1,2% contre 1,6% du PIB en 2006.

Aux Etats-Unis, le déficit budgétaire s'est contracté en revenant de 2,6% à 2,5%.

Dans la zone euro, l'assainissement des finances publiques a porté ses fruits dans la mesure où le déficit a diminué de plus que la moitié, passant de 1,4% à 0,6% d'une année à une autre, imputé essentiellement à la compression des dépenses primaires.

La situation budgétaire s'est également consolidée au Japon avec un solde déficitaire de 3,4% en 2007 contre 3,8% une année auparavant.

En Chine, le solde de financement des administrations publiques a doublé, passant de 1% à 2% du PIB traduisant ainsi une politique budgétaire plus restrictive, l'objectif étant de modérer la croissance vigoureuse des exportations chinoises.

■ La crise observée sur les principaux marchés financiers a influencé la conduite de **la politique monétaire** dans la plupart des pays développés.

Prenant en considération l'ampleur du ralentissement de l'économie américaine, la Réserve Fédérale a choisi de privilégier la croissance au détriment de l'inflation.

Durant la première moitié de l'année 2007, la Réserve Fédérale a laissé son taux cible des fonds fédéraux inchangé à 5,25%.

Cependant, avec l'accentuation des turbulences financières à partir du mois d'août 2007, la Fed a décidé de mettre fin au statu quo monétaire et a réduit son principal taux directeur de 100 points de base en le ramenant à 4,25%. Elle a également resserré l'écart entre le taux des fonds fédéraux et le taux d'escompte en le diminuant de 100 à 50 points de base.

Par ailleurs et en vue de faire face à l'intensification des craintes liées au risque de crédit et qui s'est traduite par une pénurie de la liquidité, la Réserve Fédérale a mis en place des lignes de crédit en vue de permettre à la Banque Centrale Européenne « BCE » et à la Banque Nationale Suisse de fournir des liquidités libellées en dollars américains. Elle a de même élargi la gamme des garanties acceptées ainsi que celle des institutions ayant accès à son financement.

Compte tenu des risques qui pèsent sur la stabilité des prix dans la zone euro, la BCE a procédé au relèvement de son taux directeur à deux reprises au premier semestre de l'année 2007 en le portant à 4% en juin 2007.

Cependant, suite à l'éclatement des turbulences sur les marchés financiers, la BCE a préféré préserver la croissance en maintenant le statu quo sur son principal taux durant le second semestre 2007 eu égard à la dégradation des perspectives de croissance.

La Banque d'Angleterre a haussé son taux trois fois en le portant à 5,75%. Cela dit, elle a commencé à assouplir sa politique monétaire vers la fin de l'année en diminuant son taux de 50 points de base, le ramenant à 5,25% en raison des conséquences de la crise des «subprimes».

La Banque du Japon a relevé son principal taux directeur de 0,25% à 0,5% en février 2007 pour ensuite le laisser inchangé tout le reste de l'année.

Elle devrait maintenir le statu quo tant que l'inflation ne serait pas devenue nettement positive et que le risque d'un retour à la déflation n'aurait pas été écarté.

■ S'agissant de **l'évolution des prix**, les tensions inflationnistes sont demeurées globalement contenues durant les trois quarts de l'année 2007 pour ensuite s'intensifier à partir du mois de septembre dans la plupart des pays développés.

En termes de moyenne annuelle, l'inflation s'est élevée à 2,2% contre 2,4% en 2006 dans les économies avancées.

Aux Etats-Unis, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, s'est élevée à 2,9% contre 3,2% une année auparavant.

L'inflation sous-jacente est également revenue de 2,5% à 2,3% d'une année à l'autre.

Cependant, les pressions se sont accrues vers la fin de l'année faisant grimper les prix au taux de 4,3% en novembre sous l'effet du renchérissement du coût de l'énergie.

Dans la zone euro, l'inflation a enregistré une hausse de 2,1% en 2007 contre 2,2% un an plus tôt.

A l'instar des Etats-Unis, l'évolution des prix dans la zone euro a été fortement influencée par celle des cours de l'énergie.

En effet, les pressions inflationnistes sont restées globalement contenues pendant la première moitié de l'année sous revue avant de repartir à la hausse à partir de septembre. Le taux d'inflation a atteint 3,1% au mois de décembre 2007 contre seulement 1,9% durant le même mois de l'année précédente.

Bien qu'il ait mis fin à six années de politique de taux zéro, le Japon a tout de même continué à vivre une situation de déflation au cours de 2007.

Sur l'ensemble de l'année, la hausse annuelle des prix à la consommation s'est élevée à 0% en 2007 contre 0,3% en 2006.

En Chine, la flambée des cours pétroliers, le renchérissement des denrées alimentaires ainsi que l'accumulation d'importantes réserves de change ont eu un effet amplificateur sur l'inflation qui a atteint 4,8% contre 1,5% en 2006.

■ **Les marchés des changes internationaux** ont été également perturbés par les turbulences financières.

L'accroissement des préoccupations concernant les perspectives de croissance américaine et la réduction de l'écart des taux d'intérêt entre les Etats-Unis et la zone euro ont manifestement contribué à la dévaluation du dollar américain.

En outre, la dégradation de la situation sur le marché américain de l'immobilier en août 2007 a entraîné une plus forte dépréciation du billet vert pendant le reste de l'année.

L'euro a de même été influencé par les remous financiers en observant une légère dépréciation pour s'apprécier fortement vis-à-vis de la monnaie américaine entre fin août et fin novembre. Le 27 novembre 2007, il coûtait 1,49 dollar américain.

Cependant, la monnaie unique européenne s'est à nouveau légèrement dépréciée face au dollar en s'échangeant le 31 décembre 2007 à 1,47 USD, soit 11,8% de plus que son niveau du début de l'année.

En conséquence, le billet vert a clôturé l'année sur une baisse de 10% face à l'euro. Celui-ci s'est également inscrit en baisse par rapport aux autres devises, à l'exception du yen japonais et la livre sterling

En effet, l'euro s'est raffermi face à la monnaie britannique en 2007 en cotant 0,73 GBP fin décembre, soit son plus haut niveau depuis le lancement de l'euro en 1999. L'affaiblissement de la livre sterling est principalement lié aux anticipations par les opérateurs du marché d'une diminution des taux directeurs par la Banque d'Angleterre.

Le taux de change du yen japonais a énormément fluctué au cours de l'année 2007 sous l'influence de l'attitude des investisseurs internationaux face aux opérations de «carry-trade » et qui consistent à financer des placements en devises à taux d'intérêt élevés au moyen d'emprunts dans des monnaies à taux faibles tels que la monnaie nipponne. Le 31 décembre 2007, l'euro coûtait 164,93 JPY, en hausse de 5,1% par rapport au début de l'année.

■ **Les marchés financiers mondiaux** ont été fortement affectés par la crise financière observée sur le marché américain des prêts hypothécaires à risque «subprimes». Elle a éclaté en août 2007 en devenant le choc financier le plus important depuis la crise de 1929.

Cette crise a provoqué une pénurie de la liquidité sur les marchés interbancaires et a altéré les fonds propres des banques, ce qui a entraîné une réévaluation des risques.

Le secteur financier a été le secteur le plus touché par cette crise. Selon les services du FMI, les pertes essuyées par le système bancaire sont estimées entre 440 et 510 milliards de dollars, ce qui a conduit à l'effondrement des valeurs boursières des banques américaines et européennes.

Source : Perspectives de l'économie mondiale, FMI (Avril 2008), Banque Mondiale, Banque Centrale Européenne et Banque de Belgique.

Les inquiétudes croissantes des investisseurs quant à l'ampleur des retombées économiques et financières des turbulences ont par ailleurs fortement alimenté la volatilité des cours des actions.

Cependant, en dépit de cette volatilité, les principaux indicateurs boursiers se sont inscrits en hausse sur l'ensemble de l'année.

L'indice Dow Jones EuroStoxx, mesurant les cours boursiers dans la zone euro, a gagné 5% par rapport à 2006, l'indice Standard & Poor's 500 a augmenté de 3,5% ; tandis que l'indice Nikkei 225 a reculé d'environ 11%.

B - L'Évolution de l'économie tunisienne :

L'activité de l'économie tunisienne s'est affermie au cours de l'année 2007 en affichant un taux de croissance du PIB réel de 6,3% contre 5,5% en 2006 et ce, en dépit d'une conjoncture internationale défavorable.

L'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques a été positive dans l'ensemble grâce à la hausse considérable de la production industrielle et la progression rapide des exportations.

L'inflation a été globalement contenue malgré la forte montée des cours mondiaux de l'énergie et de l'alimentation ainsi que l'appréciation continue de l'euro.

■ **L'activité agricole** s'est déroulée dans des conditions normales au cours de la campagne 2007-2008.

■ **L'activité industrielle** s'est affermie au cours de l'exercice 2007. L'indice de la production industrielle s'est nettement accéléré en s'élevant à 9,7% contre 2,8% un an plus tôt.

L'activité s'est consolidée grâce au dynamisme des industries manufacturières, en hausse de 8,6% contre 4,3% en 2006 et en particulier, les industries mécaniques et électriques (29,5% contre 19,4%). Les industries du textile, habillement et cuirs ont connu une nette reprise, la production s'est accrue de 5,6% après avoir enregistré un recul de 1,4% en 2006.

En revanche, la croissance de la production des industries agro-alimentaires s'est décélérée par rapport à l'année dernière en revenant de 4,9% à 1,9%.

Le secteur énergétique a enregistré un fort redressement de 16,1% après s'être replié de 1,2% un an plus tôt grâce à l'affermissement de la production nationale en hydrocarbures (pétrole brut et gaz naturel).

La production minière a poursuivi sa tendance baissière en 2007, quoiqu'à un degré moindre que le repli enregistré en 2006, soit -1% contre -10,3%.

■ **L'activité touristique** a affiché des résultats globalement satisfaisants en 2007 en dépit d'une certaine décélération par rapport à 2006. L'évolution des principaux paramètres du secteur a été telle que les entrées de non-résidents ont

progressé de 3,2% contre 2,7% en 2006 pour se situer à 6 762 mille touristes étrangers contre 6 550 mille un an plus tôt, le nombre de nuitées globales s'est élevé à 34 546 mille, en hausse de 1,3% par rapport à l'année dernière, année au cours de laquelle le nombre a évolué au taux de 1,5%.

Le taux d'occupation relatif est resté pratiquement stable (51,6% contre 51,5% en 2006).

Les recettes touristiques en devises ont progressé au taux de 8,9% en 2007 contre 8,2% en 2006, dépassant ainsi 3.000 MDT.

■ **La formation brute du capital fixe (FBCF)** s'est élevée à 10.926 MDT contre 9.680 MDT en 2006, en hausse de 12,9%. Un montant d'une valeur de 3.724 MDT a été investi dans le secteur industriel.

Les industries manufacturières ont bénéficié d'une enveloppe de 1.174 MDT contre 1.085 MDT en 2006, en progression de 8,2%. L'investissement s'est fortement accru dans les branches des industries mécaniques et électriques et du textile, habillement et cuirs en observant une croissance respective de 26,7% et 24,2% contre 12,5% et -6,25% un an plus tôt.

Une enveloppe de 2.294 MDT a été injectée dans le secteur énergétique, en hausse de 44,8% par rapport à l'année précédente.

Le secteur des transports et communications s'est vu attribuer 2.264 MDT, soit 214 MDT de plus que l'année dernière.

Le taux d'investissement (en % du PIB) s'est établi au taux de 24,4% contre 23,5% en 2006.

■ **Les paiements extérieurs** ont affiché un excédent en 2007, en dépit d'une aggravation du déficit courant.

Le solde de la balance générale des paiements s'est élevé à 883 MDT, quoiqu'en retrait par rapport à 2006 où il s'est situé à 2.773 MDT.

La balance des opérations en capital et financières a affiché un excédent de 2.088 MDT contre 3.647 MDT. Cette baisse est attribuable essentiellement à la contraction du solde de la balance des investissements étrangers de 2.419 MDT en revenant de 4.399 MDT à 1.980 MDT.

Cependant, il convient de signaler que l'excédent de ladite balance a été tiré vers le haut en 2006 grâce aux recettes de cession de 35% du capital de Tunisie Télécom pour un montant de 2.250 millions de dollars et que sans tenir compte de ces recettes, l'excédent de la balance serait de 1.427 MDT au lieu de 4.399 MDT en 2006.

Le déficit courant a continué de se détériorer en 2007 passant de 824 MDT à 1.159 MDT d'une année à l'autre, soit respectivement l'équivalent de 2% et 2,6% du PIB.

Ce creusement est largement imputable à l'aggravation du déficit de la balance commerciale qui est passé de 4.445,4 MDT en 2006 à 5.029,1 MDT en 2007 et ce, en dépit de l'évolution des exportations à un rythme plus rapide que les importations, soit respectivement de 24,8% et 22,2% contre 12,8% et 15,7% en 2006. Toutefois, le taux de couverture s'est amélioré de 1,6 point de pourcentage pour s'élever à 79,4% contre 77,8% un an plus tôt.

L'élargissement du déficit commercial est étroitement lié à la dégradation du solde alimentaire de 426,8 MDT après avoir réalisé un excédent de 277,1 MDT en 2006.

En revanche, le solde énergétique s'est redressé en affichant un bénéfice de 136,2 MDT, chose qui ne s'est pas produite depuis 1992 grâce à la forte augmentation de la production nationale de pétrole brut.

■ L'encours de **la dette extérieure** s'est inscrit en légère hausse par rapport à 2006 en passant de 19.683 MDT à 19.728 MDT en 2007.

L'évolution des principaux paramètres de la dette révèle une diminution du taux d'endettement (44% contre 47,2%). Le service de la dette s'est également replié en revenant à 3.296 MDT contre 3.881 MDT une année auparavant ramenant par conséquent, le coefficient du service de la dette à 11,5% des recettes courantes contre 16,4% un an plus tôt.

■ **Les avoirs nets en devises** se sont élevés à 9.582 MDT au terme de l'année 2007 malgré l'absence de recettes de privatisation importantes à l'instar de 2006, année au cours de laquelle, les avoirs se sont élevés à 8.705 MDT. Cependant, ils n'ont couvert que 141 jours d'importation contre 157 en 2006.

En effet, les avoirs nets en devises ne se sont accrus que de 877 MDT contre 2.833 MDT un an plus tôt.

Ils se sont inscrits en hausse durant les premiers mois de l'année 2007 suite à l'encaissement de 30 milliards de yen japonais au titre de l'emprunt obligataire « samurai VII » pour ensuite accuser une baisse durant les mois de septembre et octobre sous l'effet du remboursement de la première tranche de l'emprunt obligataire « YANKEE » pour 250 millions de dollars et du remboursement par anticipation de certains crédits accordés par la BAD pour un montant de 346 MDT.

Les avoirs se sont accrus vers la fin de l'année. Cette augmentation porte la marque de la mobilisation de ressources d'emprunt extérieures d'une valeur de 203 MDT et de l'encaissement de 38,8 millions d'euros sous forme de dons octroyés par l'Union Européenne. Cependant, l'aggravation du déficit courant au mois de décembre a amorti l'effet de cet accroissement.

■ **En matière de finances publiques**, l'encours du déficit budgétaire hors privatisation et dons extérieurs a atteint 1.335,1 MDT en 2007 contre 1.178,8 MDT en 2006.

En pourcentage du PIB, le déficit a été porté à 3% après avoir accusé une baisse en 2006 en revenant de 3,2% à 2,9%.

■ **Sur le plan monétaire**, l'agrégat monétaire M3 s'est accru de 12,5% en 2007 contre 11,4% en 2006.

En termes de moyennes mensuelles, cette progression s'est située à 11,2% contre 12,4% un an plus tôt pour des croissances économiques nominales respectives de 8,9% et 9,4% portant le taux de liquidité de 61,6% à 62,9%. S'agissant des contreparties du système financier, les créances nettes sur l'extérieur se sont accrues à raison de 931 MDT en 2007 contre une hausse de 2.763 MDT une année auparavant sous l'effet modérateur des avoirs nets en devises.

Les créances nettes sur l'Etat ont augmenté de 509 MDT contre 999 MDT en 2006 compte tenu de la hausse de l'encours des bons du Trésor en portefeuille des banques de 239 MDT et de la baisse du solde du compte courant du Trésor de 121 MDT.

Quant aux concours à l'économie, ils ont réalisé une hausse considérable de 9,7% ou 2.525 MDT contre 6,6% ou 1.618 MDT un an plus tôt.

Cette évolution provient de l'accroissement des crédits à l'économie de 2.424 MDT en 2007 contre 1.492 MDT une année auparavant. L'encours des billets de trésorerie a été tiré vers le haut avec un redressement de 27 MDT en décembre 2007 après avoir accusé une baisse de 44 MDT au cours du même mois de l'année précédente.

L'encours du portefeuille-titres a enregistré un accroissement de 6,8% en 2007 contre 9,2% en 2006.

En vue d'ajuster le niveau de la liquidité, la Banque Centrale de Tunisie est intervenue en relevant le taux de la réserve obligatoire de 3,5% à 5% à la fin du mois de novembre (circulaire aux banques n°2007-26 du 30 novembre 2007) et dans le cadre de ses opérations de politique monétaire, la BCT a épongé un montant total de 168 MDT au cours du dernier trimestre 2007 contre un montant de 96 MDT au cours du même trimestre de l'année écoulée.

■ **Le taux d'inflation** a baissé en termes de moyennes annuelles en s'établissant à 3,1% en 2007 contre 4,5% en 2006 en dépit de la persistance de la flambée des cours mondiaux des produits de base et de la dépréciation du dinar vis-à-vis de l'euro.

L'inflation a été contenue grâce à la décélération de la hausse des prix des produits énergétiques (5,9% contre 14,9% en 2006) et des produits alimentaires (2,8% contre 5,4%).

Hors alimentation et énergie, l'indice général des prix à la consommation aurait suivi la même évolution en 2007, soit 3,1% contre 2,8% en 2006.

La contribution de ces deux postes de produits à la hausse globale de l'indice d'ensemble est revenue de 62% en 2006 à 43% en 2007.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES DE LA TUNISIE

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2004	2005	2006	2007	Variation en %	
					2006/2005	2007/2006
PIB aux prix constants (année 1990)	20.559	21.373	22.541	23.963	5,5	6,3
PIB hors agriculture et pêche	17.895	18.895	19.976	21.313	5,7	6,7
RNDB par habitant (en dinars)	3.576	3.718	4.120	4.377	10,8	6,2
Consommation nationale totale	27.583	29.536	32.197	34.742	9,0	7,9
Épargne Nationale Brute	7.938	7.756	9.521	10.068	22,8	5,7
Taux d'Épargne Nationale (en % du RNDB) ¹	22,3	20,8	22,8	22,5	2,0	-0,3
Formation brute de capital fixe	8.016	8.395	9.680	10.926	15,3	12,9
Taux d'investissement (en % du PIB) ¹	22,8	22,3	23,5	24,4	1,2	0,9
Indice des prix à la consommation						
(base 100 en 2000)	111,5	113,8	118,9	122,6	4,5	3,1
Créations d'emplois (en mille postes) ²	74,4	76,5	76,6	80,0	0,1	4,4
Déficit de la Balance commerciale (FOB/CAF)	3.905	3.498	4.445	5.029	27,1	13,1
Taux de couverture (Export/Import en %) ¹	75,5	79,8	77,8	79,4	-2	1,6
Recettes touristiques	2.290	2.611	2.825	3.077	8,2	8,9
Déficit courant (en % du PIB)	2,0	1,0	2,0	2,6	1	0,6
Solde de la Balance Générale des paiements ³	1.213	1.216	2.773	883	1.557	-1.890
Coefficient du service de la Dette Extérieure (en % des recettes courantes) ¹	14,3	12,8	16,4	11,5	3,6	-4,9
Taux d'endettement extérieur (en % du RNDB) ¹	54,6	54,6	47,2	44	-7,4	-3,2
Déficit budgétaire (en % du PIB) ^{1/4}	2,8	3,2	2,9	3,0	-0,3	0,1
Endettement total de l'Etat/ PIB (en %) ¹	59,4	58,3	53,9	50,9	-4,4	-3,0
Masse Monétaire M3 du système Financier	21.466	23.821	26.546	29.853	11,4	12,5
Taux de liquidité de l'économie (M3/PIB) en % ¹	58,5	59,9	61,6	62,9	1,7	1,3
Créances Nettes sur l'extérieur ³	3.127	4.113	6.876	7.807	2.763	931
dont : avoirs nets en Devises ³	4.733	5.872	8.705	9.582	2.833	877
en jours d'importations ⁵	107	122	157	141	35	-16
Créances nettes sur l'Etat ³	3.825	4.166	5.165	5.674	999	509
Concours du système financier à l'économie	23.083	24.538	26.156	28.681	6,6	9,7

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007, Banque Centrale de Tunisie, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, Ministère des Finances et Institut National de la Statistique (INS).

(1) Variations en points de pourcentage

(3) Variations en MDT

(2) Dans les activités non agricoles

(4) Variations exprimées en jours

■ Le marché des changes

L'activité sur le marché des changes s'est consolidée au cours de l'exercice 2007. Le volume global des transactions au comptant s'est élevé à 35.566 MDT contre 33.098 MDT en 2006 et 27.595 MDT en 2005 grâce à la hausse des opérations de devises contre dinar ainsi que celles de devises contre devises.

Le taux de change du dinar a continué de se déprécier vis-à-vis de l'euro ; tandis qu'il s'est apprécié face au dollar américain et du yen japonais.

Évolution du dinar vis-à-vis des principales devises :

En se référant aux cours moyens du marché interbancaire en fin de période, le dinar s'est déprécié vis-à-vis de la monnaie unique européenne à raison de 4,9% contre 6,1% en 2006 et de 3,5% par rapport au dirham marocain contre 3,3% un an plus tôt.

En revanche, la monnaie tunisienne s'est appréciée face au dollar américain, à la livre sterling et au yen japonais de respectivement 6,3%, 4,7% et 0,2% en 2007. Il convient de signaler qu'en 2006, le dinar tunisien s'est apprécié de respectivement 4,9% et 6,8% vis-à-vis du dollar américain et du yen japonais, alors qu'il s'est considérablement dévalué face à la livre sterling, soit de 9%.

En termes de moyennes annuelles, le dinar s'est déprécié face à l'euro, à la livre sterling et au dirham marocain de respectivement 4,6%, 4,1% et 2,9% contre 3,5%, 3,6% et 2,9% un an plus tôt. Par contre, il a enregistré une hausse de 3,9% et 5,3% respectivement par rapport au billet vert et à la monnaie nippone. En 2006, le dinar a perdu 2,4% de sa valeur face au dollar américain.

ÉVOLUTION DES COURS MOYENS DES PRINCIPALES DEVICES CONTRE DINAR ⁽¹⁾

Désignation	2003	2004	2005	2006	2007	Variation en % ⁽²⁾	
						2006/2005	2007/2006
1 dollar EU	1,2877	1,2456	1,2981	1,3294	1,2799	-2,4	+3,9
1 euro	1,4573	1,5486	1,6126	1,6709	1,7519	-3,5	-4,6
1 livre sterling	2,0943	2,2730	2,3492	2,4372	2,5418	-3,6	-4,1
1000 yens japonais	11,0600	11,4812	11,7453	11,3776	10,8007	+3,2	+5,3
10 dirhams marocains	1,3391	1,4021	1,4601	1,5036	1,5485	-2,9	-2,9

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007

(1) Il s'agit des cours du marché interbancaire.

(2) Le signe (-) indique une dépréciation du dinar et le signe (+) une appréciation.

Évolution des transactions sur le marché des changes :

Opérations au comptant :

Le volume global des transactions au comptant s'est accru de 7,5% en 2007 contre 20% en 2006 en se situant à 35.566 MDT.

La part du marché interbancaire s'est élevée à 91% du volume des opérations de devises/dinar contre 89% en 2006 à raison de 81,6% pour les banques et 18,4% pour les banques offshore.

L'intervention de la Banque Centrale de Tunisie s'est située en 2007 à 1.110 MDT contre 1.205 MDT en 2006.

La part des opérations de devises contre dinar s'est élevée à 34% du volume global des transactions de change au comptant tout en continuant d'être régies par les échanges euro/dinar (59,5%).

Les opérations de change devises contre devises ont atteint un montant global de 23.328 MDT contre 21.855 MDT en 2006 dont près de 96% ont été effectuées avec les correspondants étrangers.

Opérations à terme :

Le volume total des transactions à terme s'est situé à 3.941 MDT contre 2.418 MDT une année auparavant, en hausse de 1.523 MDT.

Les opérations réalisées entre banques et entreprises se sont élevées à 3.139 MDT dont 87% pour la couverture des importations et 13% pour la couverture des exportations.

Les opérations de vente à terme par les IAT se sont accrues de 1.108 MDT par rapport à l'année écoulée en atteignant 2.717 MDT. Quant aux opérations d'achat à terme, elles se sont inscrites en baisse de 266 MDT en revenant de 688 MDT en 2006 à 422 MDT en 2007. La part des transactions libellées en euro s'est élevée à 39% pour les ventes à terme et 53% pour les achats à terme contre respectivement 38% et 57% un an plus tôt.

En revanche, la part des opérations traitées en dollar américain s'est établie respectivement à 56% et 46% pour les ventes et les achats à terme contre 58% et 43% en 2006.

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU MARCHÉ DES CHANGES

(En MDT)

Fin de période Libellés	2005	2006	2007	Variation en %	
				2006/2005	2007/2006
OPÉRATIONS AU COMPTANT	27.595	33.098	35.566	+20	+7,5
A - OPÉRATIONS DEVICES/DINAR	10.000	11.243	12.238	+12,4	+8,8
* Marché Interbancaire	9.234	10.038	11.128	+8,7	+10,9
dont : - Banques résidentes	7.439	7.838	9.075	+5,4	+15,8
- Banques off shore	1.795	2.200	2.053	+22,6	-6,7
* Banque Centrale de Tunisie	766	1.205	1.110	+57,3	-7,9
B - OPÉRATIONS DEVICES/DEVICES	17.595	21.855	23.328	+24,2	+6,7
dont : Opérations effectuées entre les IAT	1.308	1.010	886	-22,8	-12,3
OPÉRATIONS À TERME :	1.674,3	2.417,6	3.940,7	+44,4	+63
dont : Opérations effectuées entre les IAT et entreprises	1.654,6	2.296,7	3.138,9	+38,8	+36,7
TOTAL	29.269,3	35.515,6	39.506,7	+21,3	+11,2

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007.

Opérations de swap de change :

En 2007, les transactions de swap de change devise contre dinar ont considérablement augmenté en s'établissant à 1.696 MDT contre 1.043 MDT en 2006 et 323 MDT en 2005 et dont 92% ont été réalisées avec les correspondants étrangers.

ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS DE SWAP DE CHANGE

(En MDT)

Désignation	2005	2006	2007	Variation en MDT	
				2006/2005	2007/2006
Marché Interbancaire	1,1	82,9	132,3	+81,8	+49,4
Opérations avec les correspondants étrangers	311,7	957,9	1.560,5	+646,2	+602,6
Opérations entre I.A.T. et entreprises	9,7	2,0	3,0	--	+1
TOTAL	323	1.043	1.696	+720	+653

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007..

L'année boursière fut moins performante qu'il y a un an. L'indice des cours BVMT et l'indice de capitalisation TUNINDEX ont clôturé l'exercice 2007 sur des gains respectifs de 21,12% et 12,14% contre 39,97% et 44,33% en 2006.

2

LA SITUATION
MONÉTAIRE, FINANCIÈRE
ET DES CHANGES
ET CONTRIBUTION
DU SECTEUR AU
DÉVELOPPEMENT
EN 2007

LA SITUATION MONÉTAIRE, FINANCIÈRE ET DES CHANGES ET CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DÉVELOPPEMENT EN 2007

A- LES NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES PRISES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIER

De nouvelles réformes structurelles ont été introduites en 2007 en vue de poursuivre l'action d'intégration de l'économie tunisienne aux nouvelles exigences de la concurrence internationale. Elles ont porté, principalement, sur :

- Les mesures en faveur du secteur financier,
- Le renforcement de l'activité du marché financier,
- La promotion des investissements,
- L'assouplissement de la réglementation des changes et de commerce extérieur, et
- Les autres mesures.

I° MESURES EN FAVEUR DU SECTEUR FINANCIER :

■ Modification du taux de la réserve obligatoire

En raison de l'accumulation d'importantes liquidités et notamment, à partir de la seconde moitié du mois d'août 2007 sur le marché monétaire, la Banque Centrale de Tunisie est intervenue pour porter de 3,5% à 5% le taux de la réserve obligatoire appliqué sur les dépôts à vue, les autres sommes dues à la clientèle et les certificats de dépôts dont la durée initiale est inférieure à 3 mois (circulaire de la BCT aux banques n°2007-26 du 30 novembre 2007).

■ Modification des modalités d'octroi de crédits aux particuliers

Les conditions de financement de logement à usage d'habitation ont été modifiées de la manière suivante :

- le relèvement des parts de financement du crédit d'investissement de 60% à 80% et ce, en raison de la hausse du prix de l'immobilier,
- la fixation de la durée maximum de remboursement du crédit à 25 ans,
- la suppression du plafond du prêt, s'élevant à 30 mille dinars, relatif aux crédits à la construction de logement à usage d'habitation et qui ne sont pas accordés dans le cadre d'un plan d'épargne promu par une banque,
- l'imposition aux banques d'assurer une conformité entre la durée du crédit et la maturité des ressources qu'elles financent.
- l'exigence d'un taux d'intérêt fixe pour les crédits ayant une échéance au delà de 15 ans.

Toutefois, les conditions des crédits destinés au financement de l'habitat dans le cadre d'un produit d'épargne logement sont fixées librement de la part des banques tout en veillant à l'équilibre entre ressources et emplois du produit promu (circulaire de la BCT aux banques n°2007-25 du 19 novembre 2007).

De nouvelles mesures fiscales ont été prises en faveur du secteur financier :

■ **Relèvement du taux des provisions déductibles de l'assiette imposable (article 45 et 46 de la loi de finances 2008) :**

Afin d'améliorer la performance du secteur financier, il a été décidé de relever le taux des provisions déductibles de l'assiette imposable de 30% à 50% pour :

- Les provisions pour créances douteuses pour lesquelles une action en justice est engagée,
- Les provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente,
- Les provisions pour dépréciation des valeurs des actions cotées en bourse,
- Les provisions pour dépréciations de parts sociales détenues par les SICARs, et
- Les provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques relatifs aux sociétés d'assurances et de réassurances.

■ **Extension de la déductibilité des provisions pour créances douteuses aux établissements bancaires non-résidents (article 47 de la loi de finances 2008) :**

Conformément à la réglementation en vigueur, les établissements bancaires non-résidents sont autorisés à déduire les provisions constituées au titre des créances douteuses et ce, à l'instar des établissements résidents.

■ **Extension du champ d'application de la déductibilité des provisions à celles constituées au titre de l'aval octroyé aux clients pour les établissements financiers résidents et non-résidents.**

■ **Suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing (article 44 de la loi de finances 2008).**

■ **Clarification des règles d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée pour les opérations de leasing (articles 49 à 51 de la loi de finances 2008) :**

Les sociétés de leasing doivent calculer la TVA sur la base des montants dus au titre des contrats de leasing. Elles peuvent bénéficier de la déduction de la TVA relative aux achats d'équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing.

■ **Incitations fiscales visant la poursuite de la promotion de l'exportation :**

Dans le cadre de la politique visant une grande intégration des sociétés exportatrices dans l'économie nationale et en vue de leur offrir plus d'opportunité d'opérations en Tunisie, plusieurs actions ont été entreprises :

Les établissements financiers et bancaires, travaillant essentiellement avec les non-résidents, continuent à bénéficier de l'exonération de tous les impôts et taxes jusqu'au 1^{er} janvier 2012 au lieu du 1^{er} janvier 2009 (la loi n°2006-80 du 18 décembre 2006).

L'avance de 2,5% du chiffre d'affaires exigée sur les ventes des entreprises totalement exportatrices sur le marché local et payée au titre de l'impôt dû sur les revenus ou sur les bénéfices a été supprimé (article 52 de la loi de finances 2008).

2°/ RENFORCEMENT DE L'ACTIVITÉ DU MARCHÉ FINANCIER

■ Règles spécifiques aux fonds d'amorçage et aux fonds communs de placement à risque :

En vertu des lois n°2005-58 du 18 juillet 2005 et n°2005-105 du 19 décembre 2005, le règlement du CMF a été repris pour redéfinir les fonds d'amorçage et aux fonds communs de placement à risque comme des OPCVM. Les deux organismes doivent déposer auprès du CMF un dossier comportant une fiche d'agrément, le projet de règlement intérieur du fonds, les conventions conclues avec les diverses parties et les orientations de la gestion des fonds. Les gestionnaires doivent établir un rapport annuel sur l'activité des fonds à la clôture de chaque exercice comptable conformément à la législation en vigueur (arrêté du Ministre des Finances du 15 janvier 2007 paru au Jort n° 7 du 23 janvier 2007).

■ Rationalisation de la déduction de la moins-value provenant de la cession des actions ou des parts des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (article 53 de la loi de finances 2008) :

La moins-value issue de la cession des actions ou des parts des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières n'est plus admise en déduction et ce, dans la limite de la dépréciation de la valeur liquidative résultant de la distribution des bénéfices ou des revenus.

■ Couverture contre les risques de change :

Dans le cadre du renforcement de la libéralisation des opérations du marché des changes et en vue de doter les intermédiaires agréés des outils adéquats pour une meilleure gestion du risque de change, il a été décidé d'autoriser les intermédiaires agréés de coter des options de change devises-dinars au profit de leur clientèle résidente.

Il convient de signaler que le prix de l'option de change et la prime sont fixés librement entre l'intermédiaire agréé et son client (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-27 du 18 décembre 2007).

■ Création d'un marché alternatif :

Outre les marchés principal et obligataire, un nouveau marché alternatif a été créé ayant principalement pour objet l'aide des petites et moyennes entreprises, bénéficiaires du programme de mise à niveau, à s'introduire en bourse par l'obtention des emprunts à faible coût et ce, en vue d'avoir de nouvelles ressources et de consolider ses fonds propres.

■ Modification des conditions d'introduction des titres sur le marché de la bourse :

L'admission des titres des entreprises au marché principal est limitée aux sociétés ayant un capital minimum de l'ordre de 3 millions de dinars. Rappelons que les sociétés doivent avoir un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, une structure d'audit interne et une structure de contrôle de gestion.

En revanche, l'admission des titres sur le marché alternatif est autorisée aux sociétés faisant appel public à l'épargne après visa du CMF et dont les titres doivent être répartis entre cent actionnaires ou cinq actionnaires institutionnels au moins. Il convient de signaler que la société qui voudrait s'introduire sur ce marché doit avoir un capital détenu depuis plus d'un an, à concurrence de 20%, par deux investisseurs institutionnels (arrêté du Ministre des Finances du 24 septembre 2007 paru au Jort n°79 du 2 octobre 2007).

■ Modification des statuts des intermédiaires en bourse :

Dans le cadre du renforcement de la transparence de l'information financière et en vue d'introduire plus de rigueur en matière d'exercice de l'activité d'intermédiation boursière, les responsables des sociétés anonymes doivent avoir un diplôme de l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle de cinq ans contre trois ans seulement auparavant.

L'activité de tenue de marché par les intermédiaires doit être soumise à l'accord préalable du CMF sans possibilité de déléguer cette mission à la Bourse des valeurs mobilières comme auparavant.

En matière de cessation d'activité d'un intermédiaire en Bourse, le CMF a été habilité à prendre les mesures nécessaires pour garantir les intérêts de la clientèle et de contrôler les opérations de liquidation qui relèvent par nature de ses compétences. L'intermédiaire agréé demeure soumis à l'approbation préalable du CMF, et ce, en cas de la création d'une filiale, d'une fusion ou d'une acquisition d'une société d'intermédiation par une ou plusieurs personnes.

A l'instar des banques, les établissements financiers sont autorisés à exercer les activités de démarchage financier, de gestion de portefeuille de valeurs mobilières pour le compte de tiers, de tenue de compte de valeurs mobilières ainsi que de collecte et de transmission d'ordre de Bourse. A cet égard, il convient de préciser que les établissements de crédit ont les mêmes obligations que les intermédiaires en Bourse.

■ Fixation des modalités de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers relatifs aux titres d'emprunt négociable :

Les intérêts payés au titre des bons de trésor à court terme, des BTA, des bons de trésor à zéro coupon ainsi que ceux afférents aux obligations émises par les sociétés par voie d'un appel public à l'épargne et s'intégrant parmi les opérations de la Société Tunisienne Interprofessionnelle pour la Compensation et le Dépôt des Valeurs Mobilières (STICODEVAM) sont soumis à la retenue à la source sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés (décret n°2007-1870 du 17 juillet 2007 paru au Jort n°60 du 27 juillet 2007).

3°/ PROMOTION DES INVESTISSEMENTS :

En vue de favoriser la promotion des investissements, de nouvelles dispositions ont été adoptées, elles ont porté essentiellement sur :

■ Mesures concernant le financement de l'agriculture et pêche :

Les barèmes des crédits complémentaires de cultures saisonnières destinés à la fertilisation d'appoint et au traitement fongique ont été maintenus à leurs niveaux pour la campagne céréalière 2006-2007. Quant aux échéances de remboursement, elles ont été fixées au 31 août 2007 (note de la BCT aux banques n°2007-07 du 30 mars 2007).

La prime d'investissement de la catégorie «B» relative aux investissements réalisés par les investisseurs moyens dans l'agriculture et la pêche, fixée auparavant à 20% du montant de l'investissement pour toutes les catégories d'activités, a été plafonnée à 150 mille dinars et a été limitée aux acquisitions d'unités modernes pour la production de poissons bleus.

En outre, les investisseurs dans l'activité de réfrigération des produits agricoles et de pêche peuvent bénéficier des avantages afférents au développement régional sous réserve d'être intégrés dans des projets agricoles et installés dans une zone de développement régional (décret n°2007-14 du 3 janvier 2007 paru au Jort n°3 du 19 janvier 2007).

Dans le but d'alléger le poids d'endettement du secteur de l'agriculture, l'Etat a envisagé la remise partielle de dettes comme suit :

- Les agriculteurs peuvent bénéficier d'une déduction totale des intérêts de retard ainsi que de 50% des intérêts impayés contractuels relatifs aux crédits saisonniers de grandes cultures (note de la BCT aux banques n°28 du 19 novembre 2007,
- L'abandon par l'Etat du montant total des intérêts de retard et de 50% des intérêts conventionnels relatifs aux crédits agricoles obtenus jusqu'au 31 octobre 2007 et dont le montant ne dépasse pas la limite de 25 millions de dinars,
- La déduction de l'assiette des Etablissements de Crédit soumise à l'impôt sur les sociétés durant une période de trois ans (2007, 2008 et 2009), à partir de l'année d'abandon, de 50% des intérêts conventionnels abandonnés et afférents aux crédits accordés au secteur des grandes cultures obtenus jusqu'au 31 octobre 2007,
- La radiation des comptes des banques des intérêts de retard et de 50% des intérêts conventionnels concernant les crédits agricoles et abandonnés en 2007, 2008 et 2009.

Les barèmes des crédits de cultures saisonnières de céréales ont été révisés à la hausse pour la campagne 2007-2008 pour prendre en considération l'augmentation des charges, notamment, celles relatives au coût des intrants et aux prix des céréales sur le marché international (circulaire de la BCT aux banques n°2007-22 du 9 octobre 2007).

■ Mesures en faveur de l'artisanat :

Dans le cadre des actions d'appui au secteur de l'artisanat, et en vue d'encourager la création, d'encadrer et d'assister les artisans du tapis et du tissage, il a été décidé d'instaurer « le centre technique de création, d'innovation et d'encadrement du tapis et du tissage (loi n°2006-60 du 14 août 2006 parue au Jort n°66 du 18 août 2006 et arrêté du Ministre de Commerce et de l'Artisanat du 14 février 2007 paru au Jort n°15 du 20 février 2007).

■ Mesures en faveur de l'industrie :

Poursuivant la politique visant le soutien des industries agroalimentaires, il a été décidé d'élargir la participation du fonds de développement de la compétitivité industrielle accordée sous forme de subvention annuelle aux groupements des industries de conserves alimentaires (décret n°2007-313 du 19 février 2007 paru au Jort n°16 du 23 février 2007).

■ Mesures en faveur des petites entreprises :

Pour permettre leur insertion dans la vie active, les inciter à initier pour leur propre compte des projets, les autorités ont pris plusieurs mesures en faveur des nouveaux promoteurs.

Les avantages sous forme des dotations remboursables et les primes d'investissement, dont bénéficient les petits projets promus par les diplômés de l'enseignement supérieur, ont été élargis à ceux créés par essaimage des entreprises économiques.

De même, les activités des métiers exercés dans les petites et micro-entreprises ont été élargies pour tenir compte du «groupe des activités liées à la maintenance» ainsi que du «groupe des activités des prestations de services divers» (décret n° 2007-1100 du 7 mai 2007 paru au Jort n°38 du 11 mai 2007).

Egalement, les nouveaux promoteurs qui ne disposent pas de garanties réelles à hauteur de 40% du coût dudit projet, bénéficient au titre du décret n°2007-2035 du 14 août 2007 paru au Jort n°66 du 17 août 2007, d'une dotation remboursable de l'ordre de 100% des fonds propres. En effet, cette dotation est accordée sans intérêts et elle est payable durant une période maximale de 11 ans.

■ Assouplissement des procédures de retrait des avantages accordés dans le cadre de l'incitation à l'investissement (article 32 et 33 de la loi de finances 2008) :

Dans le cadre de la poursuite d'incitation à l'investissement, le remboursement des avantages fiscaux et des primes a été réduit du dixième par année d'exploitation effective en cas de non respect des dispositions de la législation ou de non commencement effectif du programme d'investissement après un an à compter de la date de sa déclaration.

■ **Assouplissement des conditions de bénéfice des avantages fiscaux au titre du réinvestissement du bénéfice dans la souscription de capital initial ou à l'investissement de capital de sociétés (article 35 de la loi de finances 2008) :**

Les entreprises, opérant dans les activités énumérées par le premier article du code d'incitations aux investissements, peuvent proroger le délai d'incorporation de la réserve inscrite au « compte spécial d'investissement » dans le capital de la société à la fin de l'année de la constitution au lieu du délai de dépôt de la déclaration définitive de l'année au cours de laquelle, il bénéficie de la déduction.

■ **Instauration d'un régime fiscal de faveur pour les primes accordées aux entreprises et destinées à financer les investissements immatériels (article 36 de la loi de finances 2008) :**

En vue de promouvoir les investissements immatériels, il a été décidé de réintégrer les primes destinées au financement de cette catégorie d'investissements aux résultats nets de chaque année sur une période s'étalant sur dix ans à partir de l'année de leur obtention au lieu du résultat de l'année de leur encaissement.

4°/ ASSOUPLISSEMENT DE LA RÉGLEMENTATION DES CHANGES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Dans le cadre de la poursuite de l'instauration progressive de la convertibilité totale du dinar tunisien et la libéralisation des finances extérieures, les autorités ont adopté de nouvelles mesures concernant aussi bien les transferts courants que les opérations en capital.

a- Conditions et modalités de transfert au titre des opérations courantes :

Plusieurs assouplissements continuent à être apportés en faveur de l'amélioration de l'initiative des opérateurs économiques non-résidents et résidents. Ces décisions se présentent ainsi :

■ **Conditions de transfert d'allocations au titre des frais afférents à la formation professionnelle à l'étranger :**

En vue de profiter des nouvelles technologies des pays développés et d'inciter à la formation professionnelle à l'étranger, il a été décidé de permettre aux personnes résidentes autorisées par le Ministère chargé de la formation professionnelle à poursuivre une formation à l'étranger et de bénéficier d'une allocation sous forme des frais d'installation d'un montant de 2 mille dinars pour chaque période de formation, de frais de séjours à hauteur de 1,5 mille dinars mensuellement ainsi que de frais d'inscriptions et ce, conformément à la convention de formation (circulaire de la BCT aux Intermédiaires Agréés n°2007-09 du 12 avril 2007).

■ Conditions d'ouverture et de fonctionnement de compte «allocation touristique» :

Toute personne physique peut ouvrir dans le cas où elle dispose de montants non utilisés au titre de cette allocation lors de son voyage à l'étranger, un compte d' « allocation touristique en dinars convertibles » (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-15 du 26 avril 2007).

■ Octroi d'une carte de paiement internationale au titre de l'allocation touristique :

Outre le paiement par chèque ou en espèce, les touristes tunisiens peuvent utiliser une carte de paiement internationale au titre de l'allocation touristique et ce, pour le règlement de leurs frais à l'étranger (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-04 du 9 février 2007).

■ Conclusion d'un accord avec la Banque Centrale Libyenne pour le transfert de l'allocation touristique :

En application de l'accord signé par la Banque Centrale de la Tunisie et celle de la Libye, les résidents ont été autorisés à transférer leur allocation touristique en dinars tunisiens ou en dinars libyens (décret n°2007-394 du 26 février 2007 paru au Jort n°18 du 2 mars 2007 et circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-06 du 15 mars 2007).

b- La poursuite de la libéralisation des opérations en capital :

Dans le cadre de la facilitation de l'implantation des entreprises résidentes à l'étranger et, par conséquent la poursuite de la libéralisation progressive des activités exportatrices, une panoplie de mesures a été prise aussi bien pour les résidents que pour les non-résidents.

Les sociétés résidentes exportatrices ayant réalisé un chiffre d'affaires minimum de 50 mille dinars peuvent procéder librement au transfert de 50 mille dinars à 500 mille dinars pour le financement d'investissements en bureaux de liaison ou de représentation de 100 mille dinars à 1 million de dinars pour les investissements sous forme de succursales, filiales ou prises de participations dans les sociétés établies à l'étranger.

Egalement, les entreprises résidentes non exportatrices peuvent transférer des montants compris entre 30 mille dinars et 150 mille dinars destinés aux financements des bureaux de liaison ou de représentation et de 60 mille dinars à 300 mille dinars pour les succursales, filiales ou prises de participation (avis de change du Ministère des Finances paru au Jort n°18 du 2 mars 2007 et circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-08 du 10 avril 2007).

■ Participation des résidents au capital des sociétés non-résidentes établies en Tunisie :

En application de l'avis de change du Ministre des Finances paru au Jort n°18 du 2 mars 2007, permettant aux personnes physiques ou morales résidentes de participer au capital de sociétés non-résidentes établies en Tunisie, soit lors de la constitution de la société ou lors de l'augmentation du capital et ce, par le biais d'acquisition des actions ou des parts sociales à titre onéreux ou gratuit dans ces sociétés (les modalités de transfert ont été fixées par la circulaire de la BCT aux banques n°2007-23 du 10 octobre 2007).

■ **Modalités et conditions d'octroi de crédits à court terme en dinars au profit des entreprises non-résidentes installées en Tunisie :**

Les entreprises non-résidentes établies en Tunisie peuvent bénéficier des crédits à court terme en dinars destinés au financement d'acquisition sur le marché local de produits et de marchandises nécessaires à l'exploitation et pour la couverture de toute dépense de fonctionnement.

Il convient de rappeler que les conditions d'octroi de ce crédit sont fixées par la circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°87-47 du 23 décembre 1987 (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-16 du 10 mai 2007).

■ **Modification des modalités de placement et emploi des devises non cessibles :**

L'exploitation par les intermédiaires agréés des ressources constituées par des devises non cessibles, pour des durées de moins d'un an, sans autorisation préalable de la BCT a été élargie au financement des opérations d'importation et d'exportation des sociétés résidentes ou non établies en Tunisie et exerçant dans le secteur des services ainsi qu'au financement des opérations de produits d'origine locale par les entreprises de commerce international non-résidentes établies en Tunisie.

Il convient de préciser que les ressources sus-mentionnées peuvent être utilisées dans les cas suivants :

- Le placement aussi bien sur le marché monétaire en devise qu'auprès des correspondants des intermédiaires agréés des devises appartenant à leur clientèle non-résidente ou le placement auprès de la BCT au titre de dépôts rémunérés;
- L'achat ou la vente des devises des acceptations bancaires émises sur le marché monétaire par la BCT qui en fixe la monnaie, le montant et le taux d'échéance ;
- Le financement des opérations d'import-export des sociétés résidentes et non-résidentes établies en Tunisie exerçant dans le secteur de l'industrie ;
- L'accord de crédits d'exploitation aux entreprises non-résidentes ;
- Le placement auprès de la BCT sous forme de dépôts rémunérés (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-14 du 25 avril 2007).

■ **Modification des conditions de réexportation par les non-résidents des devises importées :**

Afin d'introduire plus de souplesse à la réglementation des changes, il a été décidé d'autoriser les voyageurs non-résidents de réexporter librement le reliquat non utilisé des devises en billets de banques importées et ce, à hauteur de la contre valeur de 5 mille dinars contre 3 mille dinars seulement auparavant.

Toutefois, dans le cas où les sommes réexportées dépassent ledit montant, l'opération reste tributaire de la présentation d'une déclaration d'importation de devises, établie à l'entrée du territoire tunisien, dûment remplie par les voyageurs non-résidents et visée par les services de la Douane (avis de change du Ministère des Finances paru au Jort n°18 du 2 mars 2007 et circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-13 du 25 avril 2007).

■ Gestion des comptes bancaires des personnes morales résidentes :

En vue d'assouplir la gestion des affaires des investisseurs en Tunisie, il a été décidé de supprimer l'autorisation requise sur le plan de change pour la gestion des comptes bancaires des sociétés résidentes lorsque le taux de participation des non-résidents au capital de ces sociétés est supérieur à 50% (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-02 du 5 février 2007).

■ Assouplissement visant l'encouragement de l'investissement étranger en portefeuille :

En vue d'impulser l'investissement des capitaux étrangers directs et en portefeuille, il a été décidé de porter à 20% contre 10% auparavant le taux maximum de souscription et d'acquisition des bons de trésor assimilables par les étrangers non-résidents et ainsi que le taux relatif aux obligations émises par les sociétés résidentes cotées en bourse ou ayant obtenu une notation (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-10 et n°2007-11 du 17 avril 2007).

5°/ LES AUTRES MESURES

■ L'instauration de l'économie numérique :

Dans le cadre de la stratégie de développement de l'économie du savoir, le cadre réglementaire régissant l'économie numérique a été mis en place. Ce nouveau cadre qui définit les principes et les règles de partenariat « public-privé » permettra au secteur public de se procurer des systèmes et des applications nécessaires aux prix et qualités requis et permettra au secteur privé de consolider ses exportations par le renforcement de la demande sur les services rendus.

L'Etat et les collectivités locales veillent à promouvoir ce secteur par la contribution à :

- la mise en place de l'infrastructure nécessaire,
- l'offre d'opportunité de formation,
- la promotion de recherche scientifique, et
- l'encadrement des entreprises évoluant dans l'économie numérique.

Le partenariat entre le secteur public et privé se fait par la conclusion de conventions dont les règles, les procédures d'application et les modalités de partage de risques sont fixées par la loi d'orientation n° 2007-13 du 19 février 2007 parue au Jort n° 16 du 23 février 2007.

■ Modalités et conditions d'octroi des prêts du fonds de promotion du logement pour les salariés (FOPROLOS) :

Prévues par les dispositions du décret n°2007-12 du 3 janvier 2007 paru au Jort n°3 du 9 janvier 2007, les salariés, dont les rémunérations mensuelles et les indemnités sont comprises entre 3 et 4,5 fois le SMIG, peuvent bénéficier des prêts pour l'acquisition de logements neufs. Il convient de signaler que :

- le montant maximum du prêt doit être inférieur ou égal à 210 fois le SMIG sans qu'il ne dépasse 85% du prix du logement agréé par le ministère chargé de l'habitat ;
- les crédits accordés sont soumis à un taux de 6,75% l'an pour des durées de 20 ans majorées d'une année de franchise; et
- la superficie du logement varie entre 80 m² et 100 m².

■ Mesures en faveur des tunisiens à l'étranger :

En application du décret n°2007-5 du 3 janvier 2007 paru au Jort n°2 du 5 janvier 2007, le régime fiscal relatif au retour définitif des tunisiens à l'étranger, a été modifié comme suit :

- Les véhicules «tout terrain» ne bénéficient plus des avantages fiscaux, et ce dans le cas d'un retour définitif et,
- Le taux de la taxe pour les véhicules de tourisme est porté à 30% au lieu de 50%.

B- LA CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DÉVELOPPEMENT

I°/ L'ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES ET DE LEURS CONTREPARTIES :

L'année 2007 a été caractérisée par une augmentation moins importante des créances nettes sur l'Etat, soit 509 MDT en 2007 contre 999 MDT en 2006 conjuguée à une consolidation aussi bien des concours à l'économie qu'aux créances nettes sur l'extérieur. Cette tendance s'est répercutée positivement sur l'agrégat M3 qui a enregistré une hausse de 12,5% contre 11,4% en 2006.

RESSOURCES DU SYSTÈME FINANCIER ⁽¹⁾ ET LEURS CONTREPARTIES

Désignation	En millions de dinars			Variations en %	
	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
AGRÉGAT M 4	24.101	26.782	30.116	11,1	12,4
Masse monétaire au sens large (M 3)	23.821	26.546	29.853	11,4	12,5
Masse monétaire au sens stricte (M 2)	22.130	24.834	28.197	12,2	13,5
Monnaie M I	8.742	9.871	11.083	12,9	12,3
Monnaie Fiduciaire	3.478	3.873	4.099	11,4	5,8
Monnaie Scripturale	5.264	5.998	6.984	13,9	16,4
Quasi-Monnaie M I	13.388	14.963	17.114	11,8	14,4
M3 - M2	1.691	1.712	1.656	1,2	-3,3
M4 - M3	280	236	263	-15,7	11,4
Autres ressources	8.716	11.415	12.046	31,0	5,5
TOTAL RESSOURCES = TOTAL CONTREPARTIES	32.817	38.197	42.162	16,4	10,4
AVOIRS EXTÉRIEURS NETS*	4.113	6.876	7.807	2.763,0	931,0
CRÉDITS INTÉRIEURS	28.704	31.321	34.355	9,1	9,7
Créances nettes sur l'Etat*	4.166	5.165	5.674	999,0	509,0
Concours à l'économie	24.538	26.156	28.681	6,6	9,7
Crédits à l'économie	23.168	24.660	27.084	6,4	9,8
Portefeuille-titres	1.370	1.496	1.597	9,2	6,8

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007.

(1) Le système financier comprend la BCT, les banques universelles, le CCP, les établissements de leasing et le Centre d'épargne postale (CEP).

* Les variations sont exprimées en MDT.

a- Ressources du système financier :

En termes de moyennes mensuelles, l'agrégat M3 s'est accru de 11,2% contre 12,4% en 2006 pour une croissance économique nominale respective de 8,9% en 2007 et 9,4% un an plutôt.

D'une année à l'autre, la progression de l'agrégat M2 a été de 13,5% en 2007 contre 12,2% une année auparavant. Cette évolution a été engendrée par l'augmentation rapide de la quasi-monnaie, soit 14,4% contre 11,8% en 2006.

En s'élevant à 11.083 MDT en 2007, la Monnaie M1 n'a progressé que de 12,3% après avoir enregistré une hausse de 12,9% un an plutôt. Cette évolution a résulté à la fois de l'accélération du rythme d'accroissement de la monnaie scripturale, soit 16,4% contre 13,9% en 2006 et de la décélération du rythme d'accroissement de la monnaie fiduciaire, soit 5,8% contre 11,4% une année auparavant.

L'agrégat " M3 - M2 " a connu une baisse qui s'est établie à 3,3% contre une hausse de 1,2% en 2006. Cette diminution a résulté, d'une part, de la baisse de l'encours des emprunts obligataires, soit -17,4% contre -6,6% et d'autre part, du repli de l'encours de l'épargne - logement, soit 5,1% contre 6,5% en 2006.

b- Contreparties des ressources du système financier :

Les créances nettes sur l'extérieur ont atteint 7.807 MDT en 2007 contre 6.876 MDT en 2006, réalisant une hausse de 931 MDT contre 2.763 MDT une année auparavant.

En outre, les avoirs nets en devises se sont élevés à 9.582 MDT à la fin de 2007 contre 8.705 MDT à la fin de 2006, soit l'équivalent de 141 jours d'importation contre 157 jours l'année précédente.

Les créances nettes sur l'Etat se sont inscrites à 5.674 MDT en 2007 contre 5.165 MDT en 2006, enregistrant une augmentation de 509 MDT contre 999 MDT l'année écoulée. Cette évolution a été favorisée aussi bien par le repli du solde du compte courant du Trésor de 121 MDT que par la hausse de l'encours des bons du Trésor en portefeuille des banques de 239 MDT.

Atteignant 28.681MDT en 2007 contre 26.156 MDT en 2006, les concours à l'économie ont progressé de 9,7% contre 6,6% un an plutôt. Cette hausse est attribuable à :

- L'augmentation des crédits sur ressources ordinaires de 10,8% ou 2.448 MDT contre 6,7% ou 1.428 MDT une année auparavant.
- La hausse modérée du portefeuille - titres de 6,8% contre 9,2% un an plutôt.
- La hausse des billets de trésorerie de 27 MDT après avoir accusé une baisse de 44 MDT en 2006.

ÉVOLUTION DES CONCOURS À L'ÉCONOMIE

Désignation	En millions de dinars			Variations en %	
	2005	2006	2007	2006/2005	2007/2006
Crédits à l'économie	23.168	24.660	27.084	6,4	9,8
Crédits sur ressources ordinaires	21.226	22.654	25.102	6,7	10,8
Crédits sur ressources spéciales	1.662	1.770	1.719	6,5	-2,9
Billets de trésorerie*	280	236	263	-44	27
Portefeuille-titres	1.370	1.496	1.597	9,2	6,8
TOTAL	24.538	26.156	28.681	6,6	9,7

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007.

* Les variations sont exprimées en MDT.

2°/ LA CONTRIBUTION DU SECTEUR BANCAIRE AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Le secteur bancaire se caractérise par un aspect global lui permettant d'accorder les types de financement tels que les crédits destinés à l'investissement et à la gestion et les participations au capital au profit de tous les secteurs de l'activité économique.

Ainsi, dans le but d'améliorer l'intervention des banques en matière de financement, le secteur est appelé davantage à renforcer son soutien au financement de l'économie afin de réaliser un taux de croissance moyen de 6,1% au cours de la période du XIe plan (2007-2012).

En effet, bien que la distribution du crédit ait revêtu une nouvelle répartition, compte tenu de l'entrée en vigueur d'une nouvelle centrale de risques à partir de janvier 2007, le système bancaire continuera à prodiguer son appui aux différents secteurs économiques.

■ FINANCEMENT VENTILÉ PAR SECTEUR ET PAR TERME

Atteignant 29,2 milliards de dinars en 2007, l'encours des crédits accordés par le système financier à l'économie tels que recensés par la centrale des risques et par le fichier des crédits aux particuliers, s'est accru de 11,6% contre 8,1% une année auparavant. Cette évolution a touché beaucoup plus l'encours des crédits d'exploitation que ceux d'investissement.

En dépassant les 15 milliards de dinars, l'encours des crédits à court terme a progressé de 10,6% contre seulement 3% en 2006. Cet accroissement est attribuable à l'augmentation rapide des crédits octroyés au secteur de l'industrie, soit 10,3% contre uniquement 2% un an plutôt.

L'encours des crédits d'investissement ne s'est accru que de 12,6% en 2007 contre 12,3 % en 2006. Cette légère augmentation trouve son origine dans la consolidation du rythme de progression des crédits à moyen et long termes consentis aux différents secteurs d'activité bien que le secteur des services ait connu une décélération de son rythme d'évolution.

VENTILATION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS À L'ÉCONOMIE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET PAR TERME

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	2006	2007	Variations		Part dans le	
			en %		total en %	
			2006/05	2007/06	2006	2007
Crédits aux professionnels	20.824	22.845	6,4	9,7	79,6	78,3
I- Agriculture & pêche	1.334	1.404	6,8	5,2	5,1	4,8
Court terme	871	889	6,3	2,1	3,3	3,0
Moyen et long termes	463	515	7,5	11,2	1,8	1,8
II- Industrie	7.852	8.659	2,0	10,3	30,0	29,7
Court terme	5.095	5.639	1,2	10,7	19,5	19,4
Moyen et long termes	2.757	3.020	3,7	9,5	10,5	10,3
III- Services	11.638	12.782	9,7	9,8	44,5	43,8
Court terme	5.800	6.451	4,4	11,2	22,2	22,1
Moyen et long termes	5.838	6.331	14,4	8,4	22,3	21,7
crédits aux particuliers	5.328	6.333	18,6	18,9	20,4	21,7
Crédits à la consommation	2.454	2.776	27,5	13,1	9,4	9,5
Court terme	2.263	2.543	28,9	12,4	8,7	8,7
Moyen et long termes	191	233	13,7	22,0	0,7	0,8
Crédits à l'habitat	2.874	3.557	11,9	23,8	11,0	12,2
Moyen et long termes	2.874	3.557	11,9	23,8	11,0	12,2
TOTAL	26.152	29.178	8,1	11,6	100,0	100,0
Court terme	14.029	15.522	3,0	10,6	53,6	53,2
Moyen et long termes	12.123	13.656	12,3	12,6	46,4	46,8

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007.

Répartis par catégorie de bénéficiaire, la part des crédits accordés aux professionnels est revenue, d'une année à l'autre, de 79,6% en 2006 à 78,3% en 2007. Cette baisse est due essentiellement à la dégradation des parts des différents secteurs : l'agriculture et pêche (4,8% contre 5,1%), l'industrie (29,7% contre 30%) et les services (43,8% contre 44,5%).

En revanche, la part des crédits dispensés aux particuliers s'est améliorée de 1,3 point de pourcentage pour se situer à fin 2007 à 21,7% contre 20,4% un an plutôt. Cette amélioration a été favorisée aussi bien par l'augmentation des parts des crédits à l'habitat que ceux à la consommation de respectivement 12,2% et 9,5% contre 11% et 9,4% en 2006.

a- Financement de l'agriculture et pêche :

L'encours des crédits octroyés directement et indirectement au secteur de l'agriculture et pêche a évolué de 13,3% pour se situer à fin 2007 à 2.389 MDT contre 2.109 MDT une année auparavant. Cette évolution a été favorisée par l'augmentation de 9,9 points de pourcentage de l'encours des crédits indirects.

Passant de 1.458 MDT en 2006 à 1.604 MDT en 2007, l'encours des crédits de gestion a évolué de 10% contre 6,3% une année auparavant. Cette augmentation a intéressé beaucoup plus l'encours des crédits indirects consentis aux organismes de stockage et de commercialisation de produits agricoles que celui des crédits directs.

ENCOURS DES CRÉDITS ACCORDÉS AU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET PÊCHE

(En millions de dinars)

Désignation	Crédits à court terme				Crédits à M & L termes				Total			
	2006	2007	Variation (%)		2006	2007	Variation (%)		2006	2007	Variation (%)	
			2006/05	2007/06			2006/05	2007/06			2006/05	2007/06
Crédits directs	871	889	-1,5	2,1	463	515	3,2	11,2	1.334	1.404	1,2	5,2
Crédits indirects	587	715	14,4	21,8	188	270	27	43,6	775	985	17,2	27,1
* Organismes de commercialisa-												
-tion de produits agricoles	587	715	14,4	21,8	127	202	41,1	59,1	714	917	18,4	28,4
dont : O.N.H.	149	77	33	-48	28	99	-6,7	253,6	177	176	24,6	-0,6
Off.des céréales	309	500	45,8	61,8	-	-	-	-	309	500	45,8	61,8
COCEBLE	17	24	-37	41,2	7	7	75	0	24	31	-22,6	29,2
CCGC	27	30	-63	11,1	65	68	140,7	4,6	92	98	-8	6,5
* Entreprises de commercialisa-												
-tion de matériel agricole	-	-	-	-	61	68	5,2	11,5	61	68	5,2	11,5
TOTAL	1.458	1.604	6,3	10	651	785	7,5	20,6	2.109	2.389	6,8	13,3

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007.

Quant à l'encours des crédits d'investissement alloués au secteur de l'agriculture et pêche, il s'est élevé à 785 MDT en 2007, enregistrant une hausse de 20,6% contre seulement 7,5% un an plutôt. Cette progression a touché aussi bien l'encours des crédits directs que celui des crédits indirects.

b- Financement de l'industrie :

En s'élevant à 8.659 MDT à fin 2007 contre 7.852 MDT à fin 2006, l'encours des crédits alloués au secteur de l'industrie a progressé de 10,3% contre seulement 2% une année auparavant, sous l'effet de l'accélération aussi bien du rythme d'évolution des crédits à court terme que celui des crédits à moyen et long termes, soit respectivement une hausse de 10,7% et 9,5% contre uniquement 1,2% et 3,7% en 2006.

VENTILATION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ACCORDÉS AU SECTEUR INDUSTRIEL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(En millions de dinars)

Désignation	Crédits à court terme			Crédits à M & L termes			Total		
	2006	2007	Variation (%)	2006	2007	Variation (%)	2006	2007	Variation (%)
	2007/06			2007/06			2007/06		
Extraction de produits énergétiques	47	10	-78,7	27	22	-18,5	74	32	-56,8
Extraction de Produits non énergétiques	90	87	-3,3	76	71	-6,6	166	158	-4,8
IAA	1.178	1.295	9,9	558	648	16,1	1.736	1.943	11,9
Industrie textile et Habillement	489	514	5,1	191	158	-17,3	680	672	-1,2
Industrie du cuir et de la chaussure	86	84	-2,3	22	36	63,6	108	120	11,1
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	131	137	4,6	38	41	7,9	169	178	5,3
Industrie du papier et carton, édition et imprimerie	181	203	12,2	146	166	13,7	327	369	12,8
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	38	37	-2,6	3	2	-33,3	41	39	-4,9
Industrie chimique	312	359	15,1	165	172	4,2	477	531	11,3
Industrie du caoutchouc et des plastiques	243	287	18,1	156	164	5,1	399	451	13,0
Fabrication d'autres produits minéraux ou métalliques	382	437	14,4	466	467	0,2	848	904	6,6
Métallurgie et travail des métaux	559	719	28,6	201	211	5,0	760	930	22,4
Fabrication de machines et équipements	74	89	20,3	32	35	9,4	106	124	17,0
Fabrication équipements électriques et électroniques	201	200	-0,5	87	91	4,6	288	291	1,0
Fabrication de matériel de transport	147	138	-6,1	79	71	-10,1	226	209	-7,5
Autres industries manufacturières	151	149	-1,3	58	56	-3,4	209	205	-1,9
Production et distribution d'électricité de gaz et d'eau	34	48	41,2	70	175	150	104	223	114,4
Construction	752	846	12,5	382	434	13,6	1.134	1.280	12,9
TOTAL	5.095	5.639	10,7	2.757	3.020	9,5	7.852	8.659	10,3

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007.

c- Financement des services :

L'encours des crédits octroyés au secteur des services a atteint 12,8 milliards de dinars en 2007 contre 11,6 milliards de dinars en 2006, enregistrant une hausse de 9,8% contre 9,7% un an plutôt. Cette évolution est imputable à la hausse de l'encours des crédits de fonctionnement de 11,2% contre seulement 4,4% en 2006 pour atteindre en 2007 un montant de 6.451 MDT contre 5.800 MDT une année auparavant.

S'agissant de l'encours des crédits d'investissement alloués au secteur tertiaire, il s'est accru de 8,4% contre 14,4%. Cette décélération a été occasionnée par le ralentissement de l'encours des crédits de certaines branches d'activité conjuguée à la baisse de l'encours des crédits octroyés aux branches de l'hôtellerie ; de la restauration et de l'administration publique.

VENTILATION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ACCORDÉS AU SECTEUR DES SERVICES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(En millions de dinars)

Désignation	Crédits à court terme			Crédits à M & L termes			Total		
	2006	2007	Variation (%)	2006	2007	Variation (%)	2006	2007	Variation (%)
	2007/06			2007/06			2007/06		
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	2.875	3.163	10,0	937	1.098	17,2	3.812	4.261	11,8
Hôtels et restaurants	838	931	11,1	2.385	2.224	-6,8	3.223	3.155	-2,1
Transports et communications	314	357	13,7	732	808	10,4	1.046	1.165	11,4
Activités financières	210	270	28,6	226	326	44,2	436	596	36,7
Immobilier, locations et services aux entreprises	995	1.143	14,9	937	1.046	11,6	1.932	2.189	13,3
Administration publique	39	26	-33,3	78	66	-15,4	117	92	-21,4
Education	10	15	50,0	21	28	33,3	31	43	38,7
Santé et actions sociales	75	72	-4,0	191	207	8,4	266	279	4,9
Services collectifs, sociaux et personnels	149	172	15,4	206	271	31,6	355	443	24,8
Services domestiques	2	2	0,0	2	3	50,0	4	5	25,0
Divers	293	300	2,4	123	254	106,5	416	554	33,2
TOTAL	5.800	6.451	11,2	5.838	6.331	8,4	11.638	12.782	9,8

Source : Rapport annuel de la BCT 2007.

■ FINANCEMENT PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES

Atteignant 948 MDT en 2007, l'encours des crédits consentis aux entreprises publiques a progressé de 24,2% contre 13,5% un an plutôt dont l'enveloppe la plus importante a concerné le secteur des services, soit 572 MDT.

L'encours des crédits alloués aux entreprises privées a enregistré une évolution de 9,1% contre 6,1% en 2006, passant de 20,1 milliards de dinars contre 21,9 milliards de dinars dont 12,2 milliards de dinars au profit du secteur des services.

La part des entreprises publiques dans l'encours des crédits consentis s'est légèrement améliorée pour s'établir en 2007 à 3,2% contre 2,9% une année auparavant.

En revanche, celle des entreprises privées a été revue en baisse pour se situer à 75,1% en 2007 contre 76,7% en 2006.

S'agissant des crédits consentis aux particuliers, ils ont progressé de 18,9% contre 18,6%. Cette évolution est attribuable à la hausse des crédits à l'habitat qui se sont accrus de 23,8% contre 11,9% une année auparavant.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ENTRE ENTREPRISES (PUBLIQUES ET PRIVÉES) ET AUX PARTICULIERS

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	2006			2007			Variation en %	
	Court termes	M&L termes	Total	Court termes	M&L termes	Total	2006/05	2007/06
Crédits aux professionnels	11.766	9.058	20.824	12.979	9.866	22.845	6,4	9,7
Agriculture et pêche	871	463	1.334	889	515	1.404	6,8	5,2
Entreprises publiques	3	2	5	7	1	8	35,4	60,0
Entreprises privées	868	461	1.329	882	514	1.396	-0,3	5,0
Industrie	5.095	2.757	7.852	5.639	3.020	8.659	2,0	10,3
Entreprises publiques	136	98	234	201	167	368	13,2	57,3
Entreprises privées	4.959	2.659	7.618	5.438	2.853	8.291	1,6	8,8
Services	5.800	5.838	11.638	6.451	6.331	12.782	9,7	9,8
Entreprises publiques	351	173	524	259	313	572	-12,5	9,2
Entreprises privées	5.449	5.665	11.114	6.192	6.018	12.210	10,4	9,9
Crédits aux particuliers	2.263	3.065	5.328	2.543	3.790	6.333	18,6	18,9
Crédits à la consommation	2.263	191	2.454	2.543	233	2.776	27,5	13,1
Crédits à l'habitat	-	2.874	2.874	-	3.557	3.557	11,9	23,8
TOTAL	14.029	12.123	26.152	15.522	13.656	29.178	8,1	11,6
Entreprises publiques	490	273	763	467	481	948	13,5	24,2
Entreprises privées	11.276	8.785	20.061	12.512	9.385	21.897	6,1	9,1
Particuliers	2.263	3.065	5.328	2.543	3.790	6.333	18,6	18,9

Source : Rapport annuel de la BCT 2007.

■ ADAPTATIONS AUX SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCONOMIE

a- Intervention de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) :

Les interventions de la BTS ont touché tous les secteurs d'activités. C'est ainsi que la banque a financé, durant l'année 2007, 10.282 projets qui ont permis la création de 18.712 emplois avec un montant qui a atteint 81,7 MDT.

L'intervention de la banque durant la période 1999-2007 se présente comme suit :

MICRO-ENTREPRISES

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre	14.792	14.552	12.324	10.186	7.398	7.586	7.667	6.152	10.282
Montants	53,4	49,2	41,8	51,6	40,9	39,3	43,0	39,9	81,7
Emplois	21.137	19.251	17.492	15.705	12.218	12.211	11.927	10.208	18.712

Source : Banque Tunisienne de Solidarité.**MICRO-CRÉDITS**

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre	489	6.913	13.268	24.500	32.239	38.559	46.313	58.458	63.961
Montants	0,4	5,1	8,9	18,3	25,0	29,8	38,6	49,8	56,6

Source : Banque Tunisienne de Solidarité.

Le nombre des micro- crédits s'est élevé à 63.961 pour un montant de 56,6 MDT contre un nombre de même taille 58.458 pour un montant de 49,8 MDT une année auparavant.

Durant les trois dernières années, la BTS a assuré les financements suivants:

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	2005		2006		2007	
	Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Micro-Entreprises	7.667	43	6.152	39,9	10.282	81,7
Micro-Crédits	46.313	38,6	58.458	49,8	63.961	56,6
Ordinateurs familiaux	8.582	8,3	8.122	7,4	6.117	6,6
TOTAL	62.562	89,9	72.732	97,1	80.360	144,9

Source : Banque Tunisienne de Solidarité.**b- Intervention de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) :**

Depuis sa création jusqu'au terme de l'année 2007, la BFPME a approuvé le financement de plus de 440 projets avec un montant de crédits qui a atteint 97 MDT. Cette enveloppe est répartie par secteur comme suit : 87,2 MDT pour l'industrie ; 8,4 MDT pour les services et 1,8 MDT pour l'agriculture et pêche.

c- Intervention au profit des particuliers :

Atteignant 6.333 MDT en 2007 contre 5.328 MDT un an plutôt, l'endettement global des particuliers auprès du secteur bancaire s'est accru de 1.005 MDT ou 18,9% contre 835 MDT ou 18,6% en 2006.

VENTILATION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ACCORDÉS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE AUX PARTICULIERS PAR OBJET DE FINANCEMENT

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	Variations en %			
	2005	2006	2006/2005	2007/2006
Crédit à court terme	2.263	2.543	28,9	12,4
Dépenses courantes	1.970	2.137	25,9	8,5
Autres dépenses	293	406	53,4	38,6
Crédits à M & L termes	3.065	3.790	12,0	23,7
Logements	2.874	3.557	11,9	23,8
Véhicules	170	198	13,3	16,5
Chauffe-eaux solaire	-	8	-	-
PC familial	20	26	-	30,0
Prêts universitaires	1	1	-	-
Total	5.328	6.333	18,6	18,9

Source : Rapport Annuel de la BCT 2007.

Cette hausse trouve son origine dans l'accélération du rythme d'évolution de l'encours des crédits à moyen et long termes qui a progressé de 23,7% en 2007 contre seulement 12% en 2006.

En revanche, l'encours des crédits à court terme ne s'est accru que de 12,4% contre 28,9% une année auparavant.

3

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2007
SOUMIS AU CONSEIL
DE L'APTBEF

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007

SOUMIS AU CONSEIL DE L'APTBEF

Après la promulgation de la loi 2006-26 du 15 mai 2006 portant amendement de la loi 58-90 du 19 mai 1958 et la loi 2006-19 du 2 mai 2006, amendant la loi 2001-65, l'Association a vu son activité s'intensifier et son rôle s'affermir en tant qu'organisme consultatif et de représentation de la profession.

Ainsi et tout au long de l'année 2007, plusieurs actions ont été poursuivies et renforcées dont notamment :

- Le projet de convention type pour l'examen de la fonction du médiateur bancaire,
- La gestion et l'amélioration de la qualité des services bancaires,
- L'organisation du 1^{er} Salon National des Services Bancaires et de la Monétique,
- La formation professionnelle,
- La promotion de l'investissement privé,
- L'élaboration d'une édition spéciale sur le bilan de la contribution du secteur bancaire durant les 20 années de changement,
- La coordination de la participation du secteur bancaire au forum Economique de Tunis,
- La contribution à la mise en place chez les banques des principes de Bâle II,
- La contribution à l'organisation de manifestations nationales, régionales et internationales,
- Le protocole signé avec Mastercard pour le passage de la carte CIBT à piste à la puce.

A- ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES :

L'Association a participé activement aux différentes réunions et manifestations se rapportant à la profession bancaire et qui ont porté principalement sur :

I°/ L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE :

- La participation aux travaux du comité chargé de l'élaboration et de la rédaction des « Notes Communes » relatives à l'application des dispositions de la loi de finances de l'année 2007, et des différents textes réglementaires,
- La participation aux réunions relatives à l'examen du projet de la circulaire aux banques fixant les conditions et les modalités de tenue du registre spécial relatif aux chèques sans provisions,
- La participation aux réunions relatives à l'examen du projet de décret relatif à la fixation des conditions et des modalités d'application de la loi d'amnistie sur les infractions de change et fiscales,
- L'organisation des réunions de travail sur l'exécution des instructions présidentielles en faveur des chauffeurs de taxis, de voitures de louage et de transport rural,
- L'examen du projet de convention de coopération entre la Compagnie Inter Arabe de Garantie Internationale (CIAGI) et l'APTBEF relative au préfinancement des exportations et le financement des installations des entreprises sur les marchés non coutumiers.

2°/ LA COOPÉRATION INTERBANCAIRE :

- Organisation des réunions du comité juridique chargé d'examiner les difficultés rencontrées lors de l'application de l'article 78 de la loi de finances pour l'année 2007, relatif à l'opposition administrative et de déclaration des fonds au profit des Recettes de Finances et de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale et dont les travaux ont abouti à la création d'un guichet unique par le Ministère des Finances pour les dépôts des déclarations suite à la demande du secteur,
- Organisation des réunions du comité chargé de l'examen de l'application des dispositions réglementaires régissant les assiettes de calcul de la commission de garantie et de la commission de péréquation des changes sur les découverts bancaires,
- Participation à la réunion interbancaire relative à l'examen des difficultés rencontrées par les travailleurs tunisiens à l'étranger lors du transfert de leurs pensions de retraite,
- Participation aux réunions du comité chargé de la mise en place du 1^{er} Salon National des Services Bancaires et de la Monétique,
- Pilotage d'une étude sur le leasing en Tunisie et les nouveaux traitements comptables et fiscaux contenus dans le projet de la loi de finances pour la gestion 2007 et leur application à ce secteur, ainsi que les perspectives d'évolution à moyen terme de cette activité financière.

3°/ FACILITATION DU COMMERCE :

3-1°/ Suivi du système TTN :

L'année 2007 a été caractérisée par une stabilisation du système TTN, du côté de l'exploitation des applications bancaires. Les difficultés liées aux anomalies techniques ont pratiquement disparu et on assiste à un échange plus fluide des messages EDI entre les différents partenaires. Les améliorations attendues du système concernent :

- Une intégration de la liasse de Transport, ce qui permet d'améliorer la performance générale du système en réduisant les délais des formalités administratives pour l'accostage, le chargement et le déchargement des navires.
- L'enrichissement du système par de nouvelles applications des corps de métiers subalternes tels que les consignataires des navires et les sociétés de manutention.
- La généralisation progressive des imputations automatiques à tous les titres du commerce extérieur, qu'ils soient domiciliés ou non, ce qui permet d'améliorer les termes de paiement des fournisseurs étrangers et par suite les termes et les conditions d'assurance du commerce extérieur tunisien.
- La généralisation de la signature électronique des flux entre les partenaires afin de sécuriser le système et permettre son ouverture sur le réseau Internet.

Le système TTN est jugé à plusieurs égards comme une réussite. Dans le cadre de l'intégration économique des pays du Maghreb, et afin de faciliter les échanges intermaghrébins et promouvoir le commerce extérieur, le FMI et la Banque Mondiale ont préconisé un système analogue aux différents pays de la région et l'expérience tunisienne a été sollicitée. En Juillet 2007, la profession a exposé aux banques et opérateurs publics et privés libyens l'expérience et les impressions des banques tunisiennes sur l'utilisation du système.

3-2°/ Participation aux travaux du COFPRO (comité de facilitation des procédures) :

La Profession est un membre actif qui participe régulièrement aux travaux du comité de facilitation des procédures du commerce extérieur (COFPRO). En 2007, la simplification des procédures a concerné essentiellement l'administration douanière :

■ En faisant migrer progressivement le système SINDA au système TTN. Le taux de migration à la fin de 2007 a atteint 80%. L'impact de cette migration est très positive pour les banques dans la mesure où le système TTN prend en charge automatiquement l'imputation automatique des titres, ce qui permet de déclencher rapidement les paiements des fournisseurs étrangers et par suite d'améliorer aussi bien, l'image de la réactivité des banques tunisiennes chez leurs correspondants étrangers ainsi que l'image de la solvabilité de la Tunisie dans les instances officielles.

■ En instaurant la sélectivité dans les contrôles douaniers : A cet effet, 3 couloirs de dédouanement ont été créés, le couloir vert pour les entreprises agréées et dont le contrôle est effectué dans les locaux de l'entreprise (plus que 20% des déclarants), le couloir orange (contrôle aléatoire sur place), et couloir rouge (contrôle systématique, 11% des déclarants).

Concernant la simplification des formalités bancaires dans le commerce international, l'effort des banques doit concerner:

- La mise en œuvre de la remise documentaire électronique,
- La mise en œuvre des ouvertures documentaires électroniques conformément aux prescriptions eUCP émises par la Chambre de Commerce International.
- L'abonnement des banques à des plateformes d'intermédiation documentaire digne de confiance, de type BOLERO, pour pouvoir accepter et remettre des documents dématérialisés (connaissance maritime, titre de transport, facture, certificat etc.) et les traiter en toute sécurité.

Cette évolution est indispensable pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie et l'attractivité des investissements directs extérieurs qui accordent une importance capitale à l'utilisation générale des TIC par les banques et les administrations et surtout la reconnaissance des documents électroniques par les différents agents économiques.

4°/ SÉCURITÉ INFORMATIQUE :

Dans le cadre de la promotion de l'E-Banking tout en consolidant l'aspect sécuritaire, un workshop pratique sur la sensibilisation des banques à l'utilisation de la certification électronique et le recours à l'authentification forte de la clientèle a été organisé en septembre 2007. Les participants ont été sensibilisés et informés sur les principales règles à respecter pour la maîtrise adéquate des risques liés à l'E-Banking et ce conformément aux dispositions relatives à la gestion des risques opérationnels, et à la supervision des activités bancaires transfrontières, stipulées par le Comité de Bâle.

5°/ COLLABORATION CIAGI-COTUNACE-APTBEF :

Dans le cadre du financement et du développement des activités Export, les Banques sont confrontées à plusieurs risques de différentes natures, qu'elles sont incapables d'évaluer, faute de disponibilité d'information crédible ou de non représentation dans ces contrées. Parmi ces risques, on peut citer à titre indicatif :

- le risque politique du pays du client (grande instabilité politique, révolution, insurrection, coup d'état, guerre civile, dans des pays d'Afrique centrale et équatoriale par exemple),
- le risque économique (réduction ou interdiction soudaine des changes et des transferts internationaux à la suite d'une dégradation des termes des échanges),
- le risque de souveraineté (perte soudaine de souveraineté comme en Irak ou l'ex-Yougoslavie, blocage international imposé par les Nations Unies ou les grandes puissances),
- le risque géopolitique (risque d'un conflit régional comme en Palestine, Soudan, Irak ou Iran et qui risque d'embraser tous les pays de la région).

Pour contribuer à trouver une solution aux problèmes rencontrés, la Profession bancaire (APTBEF) et la Cotunace, en collaboration avec la Compagnie Inter Arabe de Garantie des Investissements (CIAGI¹ -Inter Arabe Investment Guarantee Corporation (IAIGC)), ont organisé conjointement en juin 2007, un séminaire d'information au profit des Banques tunisiennes, et les principaux opérateurs exportateurs, qui a porté sur les outils et les opportunités offerts par la CIAGI, particulièrement :

- En matière de confirmation des lettres de crédit, ouvertes notamment par les banques arabes, africaines, ou islamiques. En effet, par sa spécificité, la CIAGI est habituée à ces marchés et peut se porter garante aux banques tunisiennes hésitantes de donner leurs confirmations.

- En matière de garantie des financements, que se soient spécifiques à des installations ou à des cycles d'exploitation sur ces marchés : La CIAGI peut également apporter sa garantie aux Banques tunisiennes qui financent des entreprises exportatrices. En effet, les Banques tunisiennes sans agences extérieures et sans présence sur ces marchés inconnus, seraient incapables d'appréhender correctement les risques pris par leurs clients et seraient réticentes à les accompagner dans la conquête de ces marchés.

6°/ FACILITATION DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE LA LOGISTIQUE : PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DE CERTAINES PROCÉDURES :

Le Ministère du Commerce avec la Profession a contribué à l'élaboration du manuel des procédures à l'importation par voie maritime et à la validation des formalités de domiciliation des titres d'importation et des procédures d'imputation et de paiement des titres. Le manuel sert surtout comme document de base pour améliorer les procédures existantes et identifier les faiblesses logistiques en matière d'importation et apporter les solutions y afférentes.

⁽¹⁾ : La CIAGI est un organisme panarabe qui existe depuis 1975. Son siège est à Koweït et tous les pays arabes sont membres et participants à son capital (à part les îles Comores). Il vise à promouvoir le commerce et les investissements mutuels entre les pays arabes et le reste du monde. Son capital au 31 Août 2006 avoisine les 304 millions de \$ US.

7°/ MOYENS DE PAIEMENT :

En marge du salon “Banque et Monétique 2007”, la Profession a organisé deux séminaires, le premier a porté sur la promotion de l’utilisation de la carte bancaire, tandis que le second a traité des questions relatives à l’amélioration de la qualité des services bancaires et financiers.

Ces manifestations ont été une occasion pour faire le point sur l’état des lieux, les problèmes rencontrés, les solutions proposées par les experts, et les perspectives de développement et de promotion de la monétique. C’est ainsi que plusieurs améliorations dans les indicateurs du système monétique ont été constatées. De même, des nouveautés technologiques ont été annoncées telles que l’adoption d’un réseau privé de cartes bancaires et l’acquisition d’un ACS (Access Control Server) pour traiter les opérations locales en conformité avec le standard international 3D Secure.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été entreprises en vue de promouvoir la monétique et réaliser les objectifs arrêtés par la convention interbancaire 2006-2009.

Ces actions ont concerné particulièrement :

- Le lancement de la Carte Allocation Touristique ;
- La détermination des aspects tarifaires relatifs aux commissions des retraits interbancaires et des commissions d’inter change ;
- La signature de la convention APTBEF-MASTERCARD pour la migration des cartes CIBT à piste à la carte CIB-MCD à puce ;
- La migration des TPE à la norme EMV ;
- La préparation, avec Tunisie Télécom, d’un projet de charte en matière de qualité de service ;
- La réactivation de la cellule de veille APTBEF et ce en collaboration avec la BCT, la SMT et les banques ;
- La constitution d’une commission sectorielle pour l’examen et la consolidation des performances de Tunis-Air ;
- La réalisation d’un programme de publicité et de communication ;
- La réactivation des commissions de la monétique « Affiliation » et Procédures ;
- L’élaboration des statistiques mensuelles sur l’évolution des indicateurs de la Monétique ;
- La préparation du cadre du lancement du paiement de la télé déclaration par carte bancaire ;
- L’Audit de la qualité de services des DAB d’une banque de la place ;
- L’élaboration d’une base de données des DAB d’une banque de la place alimentant un site Web en temps réel.

En Décembre 2007, la Profession a procédé avec la Banque Centrale de Tunisie à la révision de la norme NT112-15 relative au virement bancaire et postal afin de l’adapter aux critères de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. A cet effet, les rubriques d’identification du donneur d’ordre accompagneront les messages et les enregistrements de paiement dans les fichiers électroniques ; ce qui permet aux différents intermédiaires financiers d’effectuer les vérifications nécessaires et les contrôles de conformité aux normes internationales en vigueur. La norme est en cours de validation en vue de son adoption par l’INNORPI en tant que norme nationale.

B- AUTRES ACTIVITÉS :

Outre ses activités communautaires, l'Association s'est penchée sur d'autres activités à caractère économique touchant de façon directe ou indirecte le secteur et a participé au :

- forum sur « la qualité de l'information financière : réalisations et défis » organisé par le Ministère des Finances,
- colloque sur les « indicateurs statistiques pour la mesure de la société de l'information » organisé par le Ministère des Technologies et de la Communication et le Conseil National de la Statistique en collaboration avec la Commission Economique Africaine,
- séminaire sous le thème « Analyse et Diagnostic de la conjoncture en Tunisie » organisé par l'Institut National de la Statistique.

I°/ SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

■ La promotion de l'exportation :

L'Association a été associée aux diverses manifestations organisées en vue de promouvoir les Entreprises exportatrices et consolider leurs compétitivités.

Dans ce cadre, la profession a participé à :

- un séminaire sur la garantie de financement des exportations avant expédition, organisé le 5 avril 2007 à la Maison de l'Exportateur,
- la 3^{ème} rencontre du CLUB FAMEX sur le système bancaire et financier Algérien, le 12 avril 2007,
- la réunion relative au suivi des programmes d'exportation des produits saisonniers, tenue au siège de la Direction Générale du Commerce Extérieur qui a eu lieu le 17 avril 2007,
- la journée sur «la relation des sociétés de commerce international avec les producteurs» organisée par la Chambre Syndicale Nationale des Sociétés de Commerce International en collaboration avec le CEPEX, le 17 avril 2007,
- la réunion sur « le développement des exportations tunisiennes dans le secteur des services sur les deux marchés Mauritanien et Libyen », le 18 juillet 2007 à la Maison de l'Exportateur,
- aux journées d'information sur les échanges commerciaux avec les pays du Golfe, du Machrek, d'Europe Centrale et Orientale et Asiatiques organisées à la Maison de l'Exportateur les 6, 7 et 8 août 2007.

■ L'octroi des "Prêts Universitaires" :

Dans le souci de venir en aide aux étudiants et les encourager à persévérer dans leurs études, les banques commerciales soutiennent de plus en plus cette catégorie de clientèle en leur accordant des prêts universitaires.

ÉVOLUTION DES « PRÊTS UNIVERSITAIRES »

(En milliers de dinars)

Années	2005		2006		2007*		Variations en %			
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	2006		2007	
							Nb	Mt	Nb	Mt
Crédits accordés	1 125	527,1	886	493,9	1 355	677,4	-21,2	-6,3	52,9	37,2

* données provisoires.

■ Le Financement de l'Ordinateur Familial :

En application des décisions présidentielles, des crédits bancaires avantageux ont été accordés par les banques et mis à la disposition des ménages en vue d'acquiescer un ordinateur familial.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS POUR L'ACHAT D'UN « ORDINATEUR FAMILIAL »

(En milliers de dinars)

Années	2005		2006		2007*		Variations en %			
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	2006		2007	
							Nb	Mt	Nb	Mt
Crédits accordés	10 408	10 608	14 685	16 849	13 014	15 970	41,1	58,5	-11,4	-5,2

* données provisoires.

C'est ainsi que les banques ont financé durant l'année **2007** l'achat de **13 014 unités** pour environ **16 millions de dinars**.

■ La maîtrise de l'énergie :

Soucieuse de l'environnement et des évolutions du coût des matières premières et notamment énergétiques, l'Association a participé à la réunion relative à la mise au point des mécanismes de financement des économies d'énergie pour les constructions.

Le financement du mécanisme est évalué à 1,130 million d'euros, soit environ 2 millions de dinars, financés par le ministère italien de l'environnement et dont la gestion est confiée à l'ANME. Ce financement permettra de réaliser environ 16.000 m² durant la période du projet, étalée sur trois ans 2007-2008-2009, soit le lancement du mécanisme en 2007, la réalisation de 6.000 m² en 2008 et de 10.000 m² en 2009.

2°/ COMITÉS SPÉCIALISÉS :

L'Association a représenté le secteur bancaire et a pris part aux travaux des différents comités spécialisés et notamment en participant aux :

- travaux des deux comités «Statistiques économiques sectorielles globales» et «Notion de la qualité dans l'information» constitués au sein du Conseil National de la Statistique,
- réunions du comité restreint relatif au fonctionnement du programme de mise à niveau de l'industrie, tenues au siège du Bureau de Mise à Niveau de l'Industrie,
- réunions périodiques des Présidents Directeurs Généraux des Institutions Bancaires relatives aux préoccupations du secteur organisées par la Banque Centrale de Tunisie, sous le haut patronage du Chef de l'Etat,
- réunion du comité restreint relatif à la mise au point des mécanismes de financement des économies d'énergie pour les constructions,
- réunion des experts chargés de la réalisation d'une « étude d'opportunité sur les différentes méthodes de gestion du registre du commerce », tenue au siège du Programme de Modernisation Industrielle (PMI) à l'Agence de la Promotion de l'Industrie (API).

C- RELATIONS INTERNATIONALES :

Dans le but de promouvoir l'image de la place financière de Tunis à l'échelle internationale, l'APTBEF a participé aux différentes manifestations organisées par les organismes régionaux et internationaux et s'est attelée à renforcer ses relations avec l'extérieur :

1°/ PARTENARIAT INTERMAGHRÉBIN :

- Participation aux réunions des experts tenues en marge de la conférence sur le rôle du secteur privé dans le développement économique et l'intégration dans le maghreb,
- Participation à l'atelier organisé par la Cellule des Jeunes Membres de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises avec la collaboration de la CIPE (Center for International Private Enterprise), sur la promotion de la gouvernance des associations en Tunisie.

2°/ COOPÉRATION INTERNATIONALE :

La coopération internationale a été confortée à travers notamment la participation de l'APTBEF aux :

- travaux préparatoires relatifs à l'examen du Rapport sur le Respect des Normes et Codes RRNC, organisés par la Banque Mondiale (BM),

- forum d'investisseurs de l'Afrique Finance Corporation (AFC), organisé par l'Ambassade de Nigeria,

- séminaire sur « l'Arbitrage en Afrique : Réalités et Perspectives », organisé par le CCAT (Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis) en partenariat avec le Centre du Commerce International (CCI), la CNUCED, l'OMC et la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI),

- forum international des technologies de l'information et de la communication «ICT 4 All Forum-Tunis+2 », organisé par le Ministère des Technologies de la communication sous le haut patronage de son excellence Monsieur le Président de la République Tunisienne et en partenariat avec la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, l'Alliance Mondiale pour les TIC au service du Développement, la Banque Africaine de Développement et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

4

FORMATION
BANCAIRE 2007

ACTIVITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE BANCAIRE

A- LA FORMATION DIPLOMANTE

a-Le cycle moyen

I- Évolution des inscriptions 2004-2007

Le tableau ci-après retrace l'évolution des inscriptions au titre du cycle moyen du Centre Professionnel de Formation Bancaire durant la période 2004-2007 :

Session	Nombre Inscrits		Total
	Tronc Commun	Spécialité	
2004-2005	244	57	301
2005-2006	280	80	360
2006-2007	125	55	180

Le nombre total d'inscrits au cycle moyen du CPFB a connu une chute remarquable au titre de l'année 2006/2007 puisqu' il n'a concerné que les classes de 2^{ème} et de 3^{ème} année, et ce en raison de la mise en place de la réforme engagée à cet effet qui a retardé le démarrage d'une nouvelle promotion; les classes de 1^{ère} année regroupaient en moyenne des populations variant entre 120 et 140 étudiants.

Par ailleurs, la répartition par "Métier" des inscrits durant la même période est ventilée dans le tableau suivant:

Session	Spécialités			Total
	Chargé de Clientèle	Chargé de Crédit	Bancassurance	
2004/2005	35	22	-	57
2005/2006	36	22	22	80
2006/2007	41	14	-	55
TOTAL	112	58	22	192

La lecture du tableau précédent montre bien que le Métier de "Chargé de Clientèle" demeure la préoccupation majeure des Banques Tunisiennes pour la période en cours, vu la place stratégique qu'occupe cette fonction dans les plans d'actions des points de vente du réseau du système bancaire tunisien, notamment en terme de qualité des services.

2- Résultats des quatre premières promotions

Au niveau du cursus de formation diplômante du cycle moyen du Centre Professionnel de Formation Bancaire, quatre promotions sont sorties, la 1^{ère} en décembre 2005, la 2^{ème} en mars 2006, la 3^{ème} en décembre 2006 et la 4^{ème} en janvier 2008. Les états des diplômés de formation bancaire spécialisée, ventilés par métier et par promotion sont repris dans le tableau ci-après :

	Admis 4 ^{ème} promotion En %	Admis 3 ^{ème} promotion En %	Admis 2 ^{ème} promotion En %	Admis 1 ^{ère} promotion En %
Métier Front Office				
Chargé de Clientèle	84%	75%	68%	83%
Métier Middle Office				
Financement/Engagement/ Recouvrement	65%	70%	60%	63%
Métier Front Office				
Bancassurance	83%	60%	-	-
TOTAL	79%	69%	65%	75%

Le taux de réussite enregistré aux épreuves du Grand Oral pour la collation du Diplôme de Formation Bancaire Spécialisée au titre de la 4^{ème} promotion, dernière promotion en date, s'est situé à un niveau de 79%, contre des taux de 75%, 65% et 69% pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} promotions, respectivement. Cette amélioration du taux de réussite a été enregistrée grâce, notamment :

- Au renforcement des systèmes de préparation et d'encadrement des candidats concernés;
- A la mise en place d'un système de notation harmonisé et généralisé à tous les modules dispensés au titre dudit cycle;
- A la révision des procédures de déroulement et d'appréciation des stages pratiques organisés au terme de l'année de spécialité, par l'instauration du système de soutenance du rapport de stage devant un Jury.

3- Le Concours d'accès au Cycle Moyen du CPF

Au titre de l'exercice 2006/2007, 32 candidats du Secteur non titulaires du Certificat du Baccalauréat se sont présentés aux épreuves écrites du concours d'accès en 1^{ère} année du Tronc Commun du Cycle Moyen du CPF. Sur les 16 déclarés admissibles, 12 ont été admis définitivement à l'issue de l'épreuve orale, soit un taux de réussite de 37,5%.

Le taux de réussite enregistré en terme d'admissibilité (épreuves écrites) pour cette promotion est de 50%, il se situe en légère baisse par rapport à 2006 et en nette amélioration par rapport à 2005 (cf. tableau ci-après). Ce résultat est d'autant plus important que les candidats concernés ont été soumis dans le cadre de cette formation, pour la première fois, au système de la Formation à Distance. 25% des séances ont été réalisées en présentiels et 75% des séances à distance, via la plate forme de la FAD dont dispose le Centre Professionnel de Formation Bancaire.

Session	Candidats	Admissibles	Admis	Taux de réussite
2005	61	29	24	39,34%
2006	45	29	22	48,88%
2007	32	16	12	37,50%

b- Le cycle supérieur : Institut Technique de Banque

L'effectif des candidats du secteur bancaire tunisien inscrits à l'Institut Technique de Banque de Paris a évolué durant les trois dernières années comme suit :

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
1 ^{ère} année ITB	160	152	81
2 ^{ème} année ITB	212	161	175
Total effectif	372	313	256

Pour l'exercice 2006/2007, le total des effectifs inscrits dans le cursus de l'ITB organisé dans le cadre du partenariat avec le CFPB de France a enregistré une baisse en terme absolu de 57 et de 116 par rapport aux années 2005/2006 et 2004/2005, respectivement. Cette baisse est ressentie essentiellement au niveau des effectifs de 1^{ère} année, en raison de l'entrée en vigueur du nouveau régime destiné exclusivement aux diplômés du Cycle Moyen du CFPB et aux titulaires de diplômes Bac+2 de l'Enseignement Supérieur, et ce à partir de septembre 2006.

Les résultats de fin d'année enregistrés au cours de la période 2004-2007 au titre de la 1^{ère} et 2^{ème} années sont détaillés dans les tableaux suivants :

Première année ITB

Année	Inscrits	Ayant subi l'examen	Admis	Taux de réussite
2004-2005	160	160	114	71,25%
2005-2006	152	110	98	89,09%
2006-2007	81	81	28	34,57%

Deuxième année ITB

Année	Inscrits	Admissibles à l'Oral	Diplômés	Taux de réussite
2004-2005	212	194	97	50,00%
2005-2006	161	150	72	48,00%
2006-2007	175	165	109	66,06%

Le taux de réussite de 66,06% enregistré au titre de la 2^{ème} année pour l'année 2006-2007, dernière année de l'ancien régime, s'est situé à la hausse par rapport aux résultats réalisés, au même titre, durant les années 2004-2005 et 2005-2006, soit respectivement 50,00% et 48,00%.

Le taux de réussite de 34,57% enregistré au titre de la 1^{ère} année ITB pour l'exercice 2006-2007 a enregistré une chute brutale par rapport aux deux exercices antérieurs (89% et 71%). Ceci pourrait s'expliquer essentiellement par l'entrée en vigueur de la réforme, non encore assimilée par les candidats d'un nouveau profil; les candidats de l'ancien régime de

l'ITB provenaient pour les 2/3 de diplômés Bac+4 et plus. Un renforcement des programmes de préparation et d'encadrement des nouvelles recrues, à cet effet, est envisagé de commun accord avec les responsables de l'ITB France.

c- Le Cycle Supérieur : Le Mastère Professionnel

L'année 2007 a été marquée par le démarrage d'un cursus de formation sous forme d'un Mastère professionnel organisé en partenariat avec l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis au profit de 45 employés titulaires de diplômes de niveau Bac+4 ou équivalent.

A caractère professionnel, ce Mastère permet de couvrir les besoins du secteur en compétences capables d'une meilleure appréhension du risque et d'une bonne maîtrise des outils et techniques de couverture permettant aux banques de se conformer aux exigences des nouvelles normes prudentielles et de gagner en compétitivité.

Le Mastère professionnel en Risk Management est un cursus de deux ans dispensé sous forme de journées d'études fondées sur des cours magistraux, des études de cas et des simulations. L'enveloppe horaire globale est de 619 heures. Le contenu pédagogique est composé de modules de formation de haut niveau conformes aux standards internationaux couvrant les thèmes de produits de marché et dérivés, produits de taux, les modèles de la Value at Risk, la gestion des crédits, gouvernance des risques, gestion actif-passif, gestion des risques, etc....

De Hauts Cadres du Secteur Bancaire Tunisien, des enseignants de l'Université Tunisienne ainsi que des expertises étrangères (Canada, France) ont été impliquées en binômes (Professionnel + Universitaire) dans l'animation des différents modules de ce cursus de formation et de la conception des supports y afférents.

B- LA FORMATION CONTINUE

Différentes actions ont été assurées au cours de l'année 2007 par des formateurs locaux et étrangers hautement expérimentés et qualifiés dans différents domaines d'intervention. Les actions de formation, qui ont connu une diversification au niveau des thèmes traités, ont été axées sur les aspects opérationnels. Le programme 2007 a été cristallisé par une série de thèmes d'actualité choisis et présentés en séminaires. Les grands axes ont porté sur :

a) Les séminaires organisés dans le cadre du programme d'appui en faveur de l'amélioration de la qualité des services bancaires :

- Actions de sensibilisation sur le thème «La Gouvernance de la Qualité des services bancaires» réalisées durant les mois de juin et de juillet 2007 par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers, en collaboration avec la Banque Centrale de Tunisie. Rehaussées par la présence de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, sept journées, dispensées à 800 chefs d'agences, leur second et les chargés de clientèle se sont déroulées à Tunis en deux sessions, à Kairouan, à Gafsa, à Sfax, à Béja et à Mahdia. Ces sessions ont permis de faire connaître le concept de qualité et de cerner les défis qui se posent en matière d'amélioration des prestations bancaires.

- Séminaires de formation métiers organisés durant les mois de juin et de juillet 2007, au profit de 200 cadres des Etablissements de Crédit. Animés par des experts tunisiens et étrangers, ces sessions ont touché cinq thèmes, à savoir, le contrôle interne dans les Etablissements de Crédit, la médiation bancaire, le contrôle de conformité, l'évolution du cadre réglementaire régissant les relations financières de la Tunisie avec l'extérieur et les démarches qualité dans les services bancaires.
- En marge de la première édition du Salon national des services bancaires et de la monétique «Banque et Monétique 2007» organisé du 1^{er} au 4 novembre 2007, l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers a organisé deux actions sur "La qualité des services bancaires" et « La promotion de l'utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement ». Les deux séminaires, rehaussés par la présence de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie ont regroupé, outre les invités et les Présidents et Directeurs Généraux des Etablissements de Crédit, des cadres supérieurs des banques et établissements financiers, Banque Centrale de Tunisie, Ministère des Finances, médiateurs bancaires, universitaires... Plus de 400 participants ont pris part à ces manifestations.

b) Autres Actions :

- Actions réalisées dans le cadre de la collaboration entre l'Agence de Transfert de Technologie Financière-Luxembourg et l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers :
 - Des séminaires pour banquiers tunisiens organisés à Tunis sur les thèmes «Gestion des risques» et « La qualité en agence»;
 - Des séminaires multinationaux organisés au Luxembourg sur les thèmes de la gestion des risques, la gestion de fortune et la gestion des ressources humaines, et auxquels ont pris part des cadres du secteur.
- Des sessions de formation sur la mise en place des exigences de Bâle II au sein des Etablissements de Crédit ont été assurées au profit des responsables et leurs collaborateurs sur l'apport du nouveau dispositif et ce, pour assurer d'une part l'assimilation des nouvelles méthodes de mesure de risques et d'autre part pour préparer leur adhésion aux travaux de mise en place des nouvelles exigences de Bâle II.
- **Actions ponctuelles tenues à la demande d'un établissement, pour répondre à des besoins spécifiques: la lutte contre le blanchiment d'argent, formation des chargés de clientèle, formation des caissiers sur "le Poste caisse et la détection du faux monnayage".**
- Actions de formation et d'organisation de concours internes au profit de certains Etablissements de Crédit.
- Des séminaires de préparation aux épreuves du Grand Oral pour la collation du Diplôme du Cycle Moyen et du Diplôme ITB ont été réalisés au profit des étudiants du Centre Professionnel de Formation Bancaire.

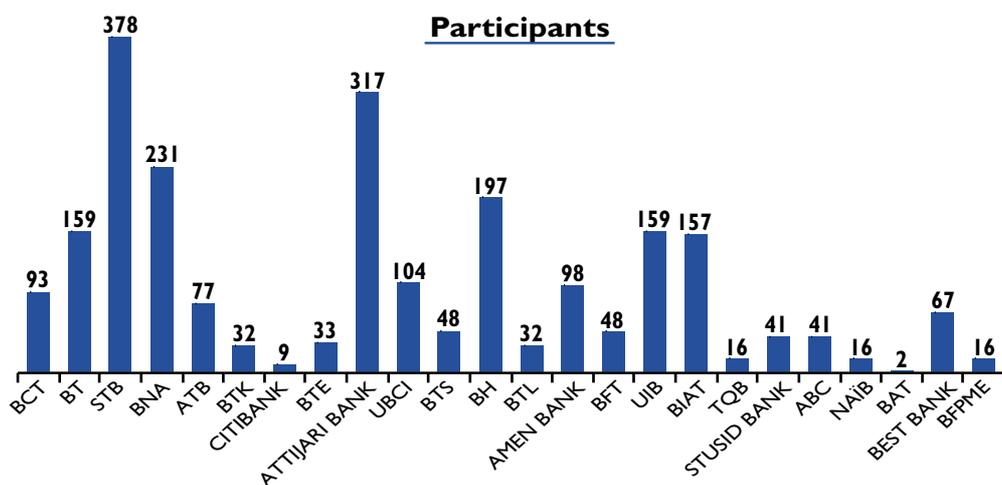
Le tableau de l'annexe I ci-jointe ventile par thème le nombre de bénéficiaires des actions réalisées durant l'année 2007 au profit de 2 636 employés du secteur, sachant que ce nombre n'a cessé d'augmenter durant les dernières années puisqu'il s'est situé à 1 362 en 2006 et à 1 069 en 2005. Les états de l'annexe II reprennent la ventilation, par Etablissement membre, du nombre de bénéficiaire d'actions en 2007.

LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES VENTILÉ PAR NATURE D'ACTION

THÈME DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
PREPARATION AU CONCOURS D'ACCES AU T.C	54
PREPARATION AU GRAND ORAL ITB	160
JOURNEE DE PREPARATION AU GRAND ORAL DE LA 4ème PROMOTION DU CYCLE MOYEN DU CPF	68
LA LOI DE FINANCES	33
ANTICIPER LES RISQUES EN ENTREPRISE	20
LE CONTRÔLE DE GESTION ET LA QUALITE DANS L'AGENCE BANCAIRE	19
LES CARTES BANCAIRES	30
LE SYSTEME DE PAIEMENT DE GROS MONTANTS DE TUNISIE (SGMT)	35
FORMATION EN INTRA SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT (TUNISIE LEASING)	13
LA FONCTION COMPLIANCE ET LE CONTRÔLE DE CONFORMITE AU SEIN DES BANQUES	41
FORMATION ALTERNATIVE EN BANCASSURANCE " front office"	21
CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CAISSIER (BNA)	7
AUDIT DES AGENCES ET SUCCURSALES	37
L'ASSURANCES GROUPE MALADIE	22
LE POSTE CAISSE ET LA DETECTION DU FAUX MONNAYAGE	36
CONFERENCE DEBAT "LE LEADERSHIP FACE AU DEFI DE LA RETICENCE AU CHANGEMENT AU SEIN DE L'ENTREPRISE"	28
CONFERENCE DEBAT "LA GESTION DE LA QUALITE"	68
FORMATION EN INTRA SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT (BNA)	18
LA MISE EN PLACE DES EXIGENCES DE BALE II AU SEIN DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30
LA MISE EN APPLICATION DE LA NOUVELLE CIRCULAIRE 2006-19	
DE LA BCT RELATIVE AU CONTROLE INTERNE DANS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	44
LA MEDIATION BANCAIRE	34
LA FONCTION COMPLIANCE ET LE CONTRÔLE DE CONFORMITE AU SEIN DES BANQUES-CAS PRATIQUES	26
EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE REGISSANT LES RELATIONS FINANCIERES DE LA TUNISIE AVEC L'EXTERIEUR	26
LES DEMARCHES QUALITE DANS LES SERVICES BANCAIRES	19
LA NOUVELLE REGLEMENTATION DES CHEQUES	139
CONFERENCE SUR LES UCP 600	17
LA GOUVERNANCE DE LA QUALITE DES SERVICES BANCAIRES	591
LE POSTE CAISSE ET LA DETECTION DU FAUX MONNAYAGE (STB)	40
WORKSHOP SUR L'E-BANKING	61
FORMATION EN INTRA SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT (BH)	17
GESTION DES RISQUES	29
LA QUALITÉ DES SERVICES BANCAIRES	119
LA PROMOTION DE L'UTILISATION DE LA CARTE BANCAIRE COMME MOYEN DE PAIEMENT	79
LES NOUVELLES MESURES DE LIBERALISATION EN MATIERE DE CHANGE	621
FORMATION EN INTRA SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT (STB)	20
CONFERENCE SUR LE LEADERSHIP	14
TOTAL	2636

NOMBRE DE PARTICIPANTS VENTILÉ PAR BANQUE (2007)

ÉTABLISSEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
BCT	93
BT	159
STB	378
BNA	231
ATB	77
BTK	32
CITIBANK	9
BTE	33
ATTIJARI BANK	317
UBCI	104
BTS	48
BH	197
BTL	32
AMEN BANK	98
BFT	48
UIB	159
BIAT	157
TQB	16
STUSID BANK	41
ABC	41
NAÏB	16
BAT	2
BEST BANK	67
BFPME	16



C- LA FORMATION À DISTANCE

Consciente de l'essor que commence à connaître l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans le domaine de la formation, l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers s'est déployée pour concevoir et réunir les conditions techniques favorables à la mise en place de sa propre plateforme de formation à distance. Un travail de préparation des contenus pédagogiques a été assuré, pour permettre à ce nouveau mode de formation de démarrer. Mise en place de façon effective depuis septembre 2006, la formation à distance se présente comme une nouvelle possibilité offerte par l'Association aux apprenants du Centre Professionnel de Formation Bancaire pour suivre à distance et moyennant une pédagogie spécifique, entre autres, les mêmes programmes de formation dispensés en présentiel.

Pour assurer la réussite de ce nouveau système de formation complémentaire et non de substitution totale au mode de formation en présentiel, le Centre Professionnel de Formation Bancaire a veillé pour :

- Le maintien du principe des séances en présentiel,
- Le passage de la formation en présentiel à la formation à distance progressivement,
- L'organisation d'un certain nombre de séances à raison du tiers, parfois du quart, en moyenne, de l'enveloppe globale en mode présentiel
- La formation des tuteurs,
- L'initiation des apprenants à la manipulation des fonctionnalités de la plateforme.

L'expérience de l'apprentissage à travers le système de formation à distance a démarré en 2006, au profit des employés des Etablissements de Crédit, avec une panoplie de contenus pédagogiques riches et diversifiés. Des cours touchant des matières aussi variées, tels que la détection du faux monnayage, les techniques bancaires, la comptabilité, les langues, le droit commercial... ont été développés et mis à la disposition des employés des différents établissements concernés à travers la plateforme. Des séances de tutorat à distance (classes virtuelles, forums, courrier, discussions) ont accompagné ce mode d'enseignement grâce à des tuteurs ayant suivi une formation à l'encadrement à distance.

Ce mode de Formation à Distance a été mis à la disposition des programmes dispensés en 2007 pour assurer :

- Deux sessions de formation destinées à 116 caissiers du secteur au sujet du cours "Poste Caisse et Détection du Faux Monnayage";
- Les programmes du Cours de préparation au concours d'entrée au cycle Moyen du CPFB au profit d'une cinquantaine d'apprenants dans les domaines, objet des épreuves dudit concours, soit les techniques bancaires, la comptabilité, les mathématiques financières, le droit, l'Economie et les langues (Arabe et Français);
- La diffusion auprès des candidats inscrits au Mastère Professionnel en "Risk Managements", les supports de cours ainsi que toutes les autres informations concernant le déroulement de la formation.

D- Les Réformes des Cycles Diplômants

Certaines réformes ont été mises en œuvre en 2007 au sujet des cursus diplômants dispensés par le Centre Professionnel de Formation Bancaire de l'APTBEF au niveau des Cycles Moyen et Supérieur.

a) Au niveau du Cycle Moyen

Les réformes introduites depuis 2000, au niveau du cursus de formation diplômante du Cycle Moyen du Centre Professionnel de Formation Bancaire ont été axées sur le développement des aptitudes professionnelles des apprenants dans une logique de compétences basée sur le concept de "Métiers".

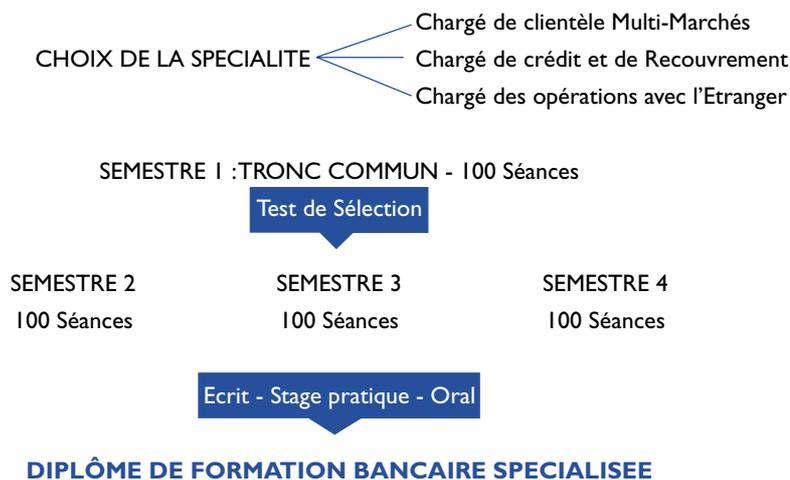
A la lumière des appréciations des trois premières promotions sortantes de ce cycle, une commission ad-hoc regroupant des professionnels du secteur a été chargée en 2007 de mener une réflexion sur l'aménagement des cursus de formation dispensés au titre dudit cycle, et ce en vue d'élaborer des programmes professionnels plus spécialisants, revêtant un dosage pragmatique et opérationnel et intégrant une composante progressive en e-learning. Le projet proposé a abouti à un cursus basé sur :

- La réduction de la période de formation de six à quatre semestres d'études;
- Le réaménagement de la répartition de la formation, par la réduction du cursus du tronc commun et le rallongement de la formation au titre des modules spécialisés (Chargé de Clientèle Multi-Marchés, Chargé de Crédit et de Recouvrement et Chargé d'Opérations avec l'Etranger);
- La prise en compte des nouvelles exigences réglementaires et environnementales (La qualité de services, la libéralisation des services financiers, la bonne gouvernance, etc...) et la priorité accordée à la formation pratique, en utilisant les techniques adaptées en la matière aménagées par le Comité Pédagogique du CPF, le projet de réforme a été validé par les autorités de tutelle et par les membres de l'APTBEF pour être engagé à partir du 1^{er} Semestre 2008.

Le document de synthèse de ladite réforme est joint en annexe III.

ANNEXE III

Nouvelle architecture du cursus de formation assurée au titre du cycle Moyen du CPF



CONDITIONS D'ACCES

LE PASSAGE PAR UN CYCLE PREPARATOIRE EST EXIGE

- **Pour le concours sur épreuves**

Avoir au moins le niveau de la 6^{ème} année de l'enseignement secondaire accomplie (3^{ème} année secondaire avec le nouveau régime)

- **Pour le concours sur dossier**

Être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent.

PROGRAMME DU TRONC COMMUN

MODULE	Nombre de séances
Économie	10
Environnement Bancaire	15
Droit	10
Entreprise Bancaire	10
Comptabilité de l'Entreprise	10
Mathématiques Financières	10
Qualité	7
Informatique et bureautique	13
Communication	15
TOTAL	100

Architecture des 3 Semestres d'Etudes Métier de Chargé de Clientèle Multi- Marchés

SEMESTRE 2 (100 séances)

Instruments de collecte de dépôts (10)

Moyens de paiements (10)

Produits du Marché de capitaux (20)

Introduction au contrôle de gestion (10)

Commerce extérieur et change et relations Economiques Internationales (10)

Communication orale (20)

Éléments de Marketing Bancaire (20)

SEMESTRE 3 (100 séances)

Présentations des 3 marchés :

données statistiques et potentiels d'évolution (10)

L'offre bancaire (8)

La Bancassurance (6)
La fiscalité des Particuliers, Professionnels et Entreprises (6)
Éléments de gestion de Patrimoine (4)
Analyse financière (8)
Les garanties (8)
L'analyse du risque de crédit aux particuliers et aux professionnels (20)
L'analyse du risque de crédit aux entreprises (20)
Le Recouvrement (10)

SEMESTRE 4 (100 séances)

Le Marketing du point de vente (24)
La vente (24)
Les fondements de la relation avec la clientèle (10)
La qualité de service (6)
La gestion des réclamations (6)
La gestion d'un Portefeuille Clients (30)

**Architecture des 3 semestres d'Etudes
Métier de Chargé de Crédit et de recouvrement**

SEMESTRE 2 (100 séances)

INTRODUCTION GENERALE

La vie de l'Entreprise (10)
Commerce extérieur (10)
Gestion de la relation Banque-Client(5)
Droit bancaire et garanties (30)

ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT

Introduction (5)

CREDITS AUX ENTREPRISES

Analyse financière (20)
Besoin et typologie (20)

SEMESTRE 3 (100 séances)

Etude d'un dossier de crédits d'exploitation (30)
Etude d'un dossier de crédits d'investissement (30)
La gestion du risque de crédit au quotidien (5)
Aperçu sur le système de notation financière (1)

CREDITS AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Typologie (4)

Étude d'un dossier de crédit aux particuliers (10)

Étude d'un dossier de crédit aux professionnels (17)

Aperçu sur les systèmes de scoring (3)

SEMESTRE 4 (100 séances)*REGLEMENTATION PRUDENTIELLE ET SUIVI DES ENGAGEMENTS*

Réglementation prudentielle (10)

Mise en place et suivi des engagements (10)

LE RECOUVREMENT

Mission du recouvreur et rôle des sociétés de recouvrement (2)

Supports de la créance bancaire (8)

Aspects organisationnels (3)

Notion de créance en recouvrement (15)

Traitement de la créance en recouvrement (10)

Caractéristiques du Recouvrement Amiable (5)

Moyens de recouvrement amiable (10)

Solutions et suivi (6)

Cas pratiques récapitulatifs : Recouvrement amiable (5)

Procédures légères des solutions ultimes (6)

Transfert du dossier au recouvrement judiciaire (7)

Architecture des 3 Semestres d'Etudes Métier de chargé d'Opérations avec l'Etranger

SEMESTRE 2 (100 séances)

Environnement Bancaire (10)

Cadre général des opérations avec l'Etranger (30)

La réglementation des changes en Tunisie (40)

Marketing (20)

SEMESTRE 3 (100 séances)

Les modes de paiement et les techniques de règlement des opérations d'import et export
et les garanties internationales (65)

Le financement courant des importations et des exportations (20)

Initiation à la comptabilité devise (15)

SEMESTRE 4 (100 séances)

Anglais spécialisé et professionnel (15)

Initiation aux opérations de marché (35)

Le change manuel (5)

Les règles prudentielles et les normes internationales pour l'analyse et la surveillance des risques (25)

La banque à distance dans les opérations internationales (10)

Droit international (10)

b) Au niveau du Cycle Supérieur

La réforme des cursus de Formation Bancaire, au titre du cycle supérieur entrée en vigueur à partir de l'exercice 2006/2007, a été décidée, notamment, en vue de :

- Continuer d'assurer le partenariat avec l'ITB au profit des titulaires de Diplômes bac+2 et du diplôme du cycle moyen du Centre de Formation de l'APTBEF ;
- Concevoir des cursus de formation, destinés aux cadres titulaires de Diplôme bac+4 et plus, sous forme de Mastères Professionnels spécialisés en partenariat avec l'Université Tunisienne et les universités étrangères. Les domaines à couvrir par ces formations pointues et ciblées concernent essentiellement l'étude et la supervision des Risques, la Gestion de patrimoine, les Métiers des Marchés Financiers et l'Ingénierie Financière.

Dans le cadre des orientations retenues, un Comité pédagogique a été constitué ; Les travaux engagés ont permis de lancer un Mastère Spécialisé en Risk Management en partenariat avec l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis (ISG). Deux groupes de 46 étudiants ont entamé les cours à partir d'Avril 2007, au titre de la première promotion. D'autres candidatures ont été suscitées, dans le cadre d'une 2^{ème} promotion dont le démarrage est prévu pour Mars 2008.

E- Les Comités Pédagogiques du CPF

a) Le Comité Pédagogique du cycle Moyen du CPF a tenu au cours de l'année 2007 une série de réunions consacrées essentiellement à la réforme mise en œuvre au niveau de ce cycle et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} semestre 2008; Par ailleurs, l'année 2007 a connu la révision de la composition de ce Comité pour le renforcer par des Expertises du Secteur en relation directe avec les corps des Métiers objet des orientations futures de la Profession en terme notamment d'analyse de risques, de recouvrement, d'opérations avec l'étranger et de consolidation de la relation Banque/Client.

b) Le Comité Pédagogique du Cycle Supérieur relatif aux Mastères Professionnels est composé des représentants du secteur, de la Banque Centrale de Tunisie, de l'APTBEF et de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG) partenaire dans la mise en œuvre du Mastère en "Risk Management". Pas moins de huit réunions ont été tenues à ce sujet pour la préparation et la validation des architectures du cursus, des contenus des programmes à dispenser, des enseignants à retenir dans ce cadre, du règlement des études, etc...; Cette tâche est menée avec l'assistance et sous la responsabilité, sur le plan pédagogique, d'un Coordinateur Pédagogique recruté pour les besoins de la chose par le CPF.

www.apbt.org.tn